

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

RAPPORT
D'ACTIVITA



Parc
naturel
régional
du Mont-Ventoux
Pargue dóu Ventour



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR





ÉDITOS



Parc
naturel
régional
du Mont-Ventoux
Parque dóu Ventour



Réserve de biosphère
du Mont-Ventoux

Terre de contrastes et de beautés, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux offre un territoire vivant, où la richesse des patrimoines naturels et culturels constitue le socle même d'un développement qui se veut durable et partagé.

Face à un changement climatique dont les effets sont désormais mesurables et documentés sur notre territoire, le Parc affirme plus que jamais son rôle de sentinelle et d'acteur de la transition écologique. Notre « Géant de Provence » n'est pas seulement un emblème paysager : il est un observatoire vivant des bouleversements de notre époque, et un laboratoire de solutions pour y répondre.

Depuis sa création en 2020, le Parc s'attache à mobiliser tous les acteurs de son territoire : habitants des 37 communes membres, visiteurs, partenaires institutionnels et socioéconomiques. En collaboration avec l'État, la Région Sud, le Département de Vaucluse et les intercommunalités, l'équipe technique du Parc apporte conseil, innovation et prospective aux communes adhérentes.

Ce rapport d'activité 2025 témoigne de l'engagement constant du Parc pour préserver les patrimoines naturels et culturels, éduquer à l'environnement, gérer durablement les ressources, soutenir une agriculture respectueuse de l'écosystème, et promouvoir un écotourisme responsable. Il met en lumière des projets emblématiques et des avancées majeures : la construction de la Charte Forestière de Territoire sur dix ans, la Réserve Naturelle Régionale à Villes-sur-Auzon dont la création officielle est désormais attendue courant 2026, le lancement du recensement participatif du patrimoine vernaculaire ou encore l'accueil à Bédoin du séminaire RES-MAB, qui a fait rayonner le Ventoux au sein d'un réseau de sept Réserves de Biosphère méditerranéennes unies autour de la résilience climatique en agriculture.

Chaque action décrite ici porte l'empreinte d'une équipe fortement engagée, au service d'un territoire qu'elle aime et qu'elle défend. C'est avec fierté et gratitude que je les remercie, au nom des élus locaux, du Comité syndical et des 92 000 habitantes et habitants du Parc, pour leur mobilisation sans faille au service du Ventoux.

Jacqueline BOUYAC

*Présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
en charge du Renouveau démocratique, de la participation
citoyenne et du renforcement des services publics*



Entre paysages emblématiques et biodiversité remarquable, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux affirme son caractère d'exception et poursuit avec détermination sa mission : protéger, valoriser et transmettre.

En 2025, le Parc confirme son engagement avec des actions concrètes au service de la protection du territoire. Le déploiement de la Garde régionale forestière renforce la présence sur le terrain pour prévenir les risques et sensibiliser les publics. C'est dans cette même logique que le projet de Réserve naturelle régionale à Villes-sur-Auzon avance.

Le Parc s'attache également à mieux comprendre les équilibres fragiles de ses espaces naturels, avec l'étude sur l'impact de la surfréquentation dans les gorges du Toulourenc. Parallèlement, l'innovation est au rendez-vous avec les Relais du Parc et la Ventilotte, dispositif interactif et immersif destiné à sensibiliser autrement habitants et visiteurs.

La Région Sud accompagne cette dynamique et appuie le Mont-Ventoux dans sa vocation de territoire d'équilibre entre nature, habitants et visiteurs.

Renaud MUSELIER

*Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France*



Le Vaucluse possède des atouts précieux : une agriculture vivante, des paysages remarquables et des acteurs engagés. Grâce à ses deux Parcs naturels régionaux, le Luberon et le Ventoux, il affirme une ambition claire : construire un développement durable qui conjugue préservation, innovation et attractivité.

Préparer l'avenir, c'est d'abord accompagner celles et ceux qui font vivre notre territoire. Nos agriculteurs, en première ligne, portent une responsabilité essentielle. Le soutien aux circuits courts, la valorisation des productions locales et l'adaptation aux enjeux climatiques constituent des priorités fortes pour garantir notre souveraineté alimentaire.

C'est aussi encourager les initiatives locales, expérimenter de nouvelles solutions et transmettre aux générations futures un patrimoine préservé. Le Parc naturel régional du Ventoux joue à cet égard un rôle moteur, en fédérant les énergies autour de projets concrets, utiles et durables.

Face aux défis environnementaux, économiques et sociaux, nous faisons le choix de l'action collective. À l'heure des transitions majeures, le Département de Vaucluse continuera d'investir, d'innover et d'accompagner les territoires pour bâtir un modèle équilibré, au service de tous.

Dominique SANTONI

Présidente du Département de Vaucluse

SOMMAIRE

GLOSSAIRE P 8

CHAPITRE 1

PATRIMOINES NATURELS P 9

FAIRE DE LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES NATURELS

UN ENJEU COLLECTIF P 10

- Atlas de la biodiversité communale des Monts de Vaucluse et de l'Arc Comtadin
- Espaces naturels remarquables
 - Bédoin : premières actions du plan de gestion des Demoiselles coiffées
 - Mormoiron : clap de fin pour le plan de gestion 2020-2025 de l'ENS des Salettes
 - Villes-sur-Auzon : la réserve naturelle régionale annoncée pour 2026 !
 - Saint-Christol d'Albion : la biodiversité de la base militaire se précise
- Natura 2000
 - Révision des arrêtés préfectoraux de protection du biotope de la partie sommitale du mont Ventoux et des gorges de la Nesque
- Natura 2000 Mont-Ventoux
 - Révision du DOCOB Ventoux
 - Des Lycéens en action pour la préservation de la Tête des Mines
- Natura 2000 Gorges de la Nesque
 - Débroussaillage et prise en compte d'une espèce endémique protégée
 - Une placette pour la conservation du Vautour percnoptère
- Natura 2000 Ouvèze-Toulourenc
 - Premier chantier d'arrachage manuel d'ambrosie sur les berges de l'Ouvèze à Vaison-la-Romaine
 - Une étude sur les impacts de la surfréquentation sur la biodiversité des gorges du Toulourenc
- Labels « Territoire engagé pour la nature » et « Territoire durable, une COP d'avance »

CHAPITRE 2

FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS P 21

SE RÉCONCILIER AVEC LES SITES DE NATURE P 22

- Déployer la Garde régionale forestière
- Arrivée du Tour de France au Ventoux le 22 juillet : le Parc en action
- Gérer et maîtriser la fréquentation des gorges du Toulourenc

CHAPITRE 3

FAIRE VIVRE LA CULTURE P 25

RÉVÉLER LES PATRIMOINES MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS P 26

- Schéma d'interprétation du Mont-Ventoux : Faisons parler la montagne !
- Lancement du recensement participatif du patrimoine vernaculaire du Parc

CHAPITRE 4

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

ET AU TERRITOIRE P 29

FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE P 30

- Éducation à l'environnement et au territoire en milieu scolaire
- Éducation artistique et culturelle
- Zéro phyto : Opération « Cimetière Jardin » à Faucon

CHAPITRE 5

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES P 33

S'ENGAGER DANS UNE GESTION DURABLE ET CONCERTÉE

DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES P 34

- Nouvelles actions pour le projet de restauration du réseau de mares de la trame turquoise
 - Une formation sur les zones humides pour les communes
 - Sensibilisation des enfants du Centre de loisirs de Bédoin
 - Création d'une mare pour la biodiversité à Savoillans
- Première année du Projet SEC : « Soutenir les Économies d'Eau Citoyennes au Mont-Ventoux »
 - Des conférences sur les enjeux du changement climatique pour la ressource en eau
 - Un atelier Fresque de l'eau
 - Des interventions auprès des conseils municipaux des jeunes
 - Un questionnaire pour recueillir les perceptions des citoyens
- Poursuite des échanges sur la protection des ressources souterraines karstiques

STRUCTURER ET VALORISER UNE ÉCONOMIE FORESTIÈRE DURABLE, MULTIFONCTIONNELLE ET RESPECTUEUSE DES SERVICES

ÉCOLOGIQUES P 39

- Construction de la Charte forestière de territoire du Mont-Ventoux
 - Des ateliers pour la construction du plan d'action
- Finalisation du projet de concertation innovante pour la gestion forestière durable dans les Dentelles de Montmirail
 - Élaboration d'un document d'aménagement concerté
 - Lancement d'une campagne de collecte de fonds privés
- SONOSYLVA : une nouvelle année à l'écoute des forêts !

CHAPITRE 6

SOUTENIR ET PROMOUVOIR

UNE AGRICULTURE DURABLE P 43

AGIR POUR UN PASTORALISME DYNAMIQUE, GARANT DES SERVICES ÉCOLOGIQUES P 44

- Une troisième et dernière campagne pour les MAEC
- Coopération entre Espaces Valléens : un projet pour améliorer la cohabitation des usages touristiques et pastoraux

CULTIVER LA HAIE ET L'AGROFORESTERIE AU MONT-VENTOUX (CHAM) P 48

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU MONT-VENTOUX P 49

- Un PAT opérationnel et de niveau 2
- Pour une alimentation durable accessible (2023-2026)
- Sensibiliser à l'alimentation durable avec l'école du goût
- Promouvoir les filières agricoles

PROGRAMME RES-MAB : RÉSILIENCE CLIMATIQUE EN AGRICULTURE P 54

- Lancement des agri-explorateurs du Climat
- Le séminaire intermédiaire RES-MAB accueilli dans le Ventoux
- Structuration et développement de la filière céréales et légumineuses locales et biologiques « Graines du Ventoux »
- Concertation pour un développement vertueux de l'agrivoltaïsme dans le Parc

CHAPITRE 7

ÉCOTOURISME ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE P 59

FAIRE ÉMERGER, CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UNE DESTINATION ÉCOTOURISTIQUE « MONT-VENTOUX » P 60

- La marque « Valeurs Parc du Mont-Ventoux » s'étend aux produits oléicoles
- Le Parc engagé dans le plan de transition touristique en Vaucluse
- Destination Parcs : la nouvelle plateforme du tourisme engagé

SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET FAVORISER UNE MEILLEURE COHABITATION DES USAGES EN ESPACE NATUREL P 63

- Diagnostic des événements sportifs dans le Parc

STRUCTURER ET VALORISER LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE P 64

- Un partenariat reconduit entre le Parc et les communes des Dentelles de Montmirail pour la gestion des flux en milieu naturel
- Chemins des parcs, outil de valorisation de la randonnée et des patrimoines

ET LE VÉLOTOURISME P 66

- Sensibilisation aux bonnes pratiques des cyclistes au mont Ventoux

CHAPITRE 8

PAYSAGE, AMÉNAGEMENT ET

CADRE DE VIE DURABLE P 67

PLANIFICATION ET DOCUMENTS D'URBANISME P 68

- Le rôle de personne publique associée du Parc
 - La note d'enjeux du Parc, un outil pour une bonne prise en compte de la Charte dans les PLU
 - Collaboration avec la CoVe pour harmoniser la rédaction des PLU
 - 3 Commissions « Avis » du Parc, 76 avis rendus
 - Le Parc intègre la CDPENAF en tant que membre expert
- Stratégie
 - Convention de partenariat triennale de coordination des politiques de planification avec la CoVe et le SCOT Arc Comtat Ventoux
 - La renaturation au service de la transition écologique
 - Signature de la charte d'aménagement durable
 - Lancement de l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P 73

- L'accompagnement des porteurs de projet
- ZAPER : suite et fin
- Lancement du schéma des énergies renouvelables
- Trame noire : pour une continuité écologique nocturne
- Faire de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique un moteur de développement local

L'ATELIER DES PROJETS RURAUX P 75

- Une brochure pour l'atelier des projets ruraux du Parc
- Les projets en cours
 - Finalisation des principes d'aménagement de la rue du Pré au Barroux
 - Renaturation de la cour d'école de Méthamis
 - Végétalisation dans le centre village du Beaucet
 - Début des travaux de la future maison du Parc à Bédoin
- Les nouveaux projets d'aménagement
 - Création d'un jardin naturel à l'entrée de Saint-Pierre-de-Vassols
 - Des principes d'aménagements pour le futur quartier de la Sabatière au Barroux
 - Développer un meilleur accueil et renforcer l'attrait du site sportif et naturel des Plantiers au Barroux
- Missions de conseil du Parc du Mont-Ventoux

CHAPITRE 9

COOPÉRATION TERRITORIALE P 79

LE PROGRAMME LEADER VENTOUX P 80

- Lancement de nouveaux appels à projets 2023-2027
- 17 projets soutenus en 2025
- L'exposition « Voix du Ventoux » en itinérance

L'ESPACE VALLÉEN VENTOUX P 84

CHAPITRE 10

LA COMMUNICATION DU PARC P 87

LES CONTENUS DIGITAUX DU PARC P 88

- Le site internet du Parc : une progression constante des visites !
- La lettre d'information électronique
- Une présence accrue sur les réseaux sociaux

LE PARC DANS LES MÉDIAS RÉGIONAUX P 89

LE PARC DANS LES JOURNAUX COMMUNAUX P 90

LE RAYONNEMENT ÉVÉNEMENTIEL DU PARC P 91

- Des événements organisés par le Parc
 - Nesque Voie verte
 - Fête des saveurs du Parc
- Participation à des événements majeurs du territoire

FOCUS SUR LA « VENTILOTTE » : UN ESPACE DE DÉCOUVERTE PÉDAGOGIQUE ET SENSORIELLE P 92

CHAPITRE 11

LE PARC AU SEIN DES RÉSEAUX RÉGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX P 93

LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE P 94

- Une instance de représentation et de coordination des 59 Parcs français

LE RÉSEAU FRANÇAIS DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE L'UNESCO P 95

- Le Parc, acteur du programme MAB France

LE RÉSEAU DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE - ALPES-CÔTE D'AZUR P 96

- Source de mutualisation des compétences



LE RÉSEAU RÉGIONAL DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS (RREN) P 98

- Fédérer les espaces protégés de la Région Sud

CHAPITRE 12

VIE INSTITUTIONNELLE P 99

PRÉSIDENTE ET BUREAU P 100

COMITÉ SYNDICAL : LES DÉLÉGUÉS DU PARC DU MONT-VENTOUX P 101

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL P 103

- Résultat de l'exercice 2025
- Évolution 2022-2025 : analyse globale

L'ÉQUIPE DU PARC AU 31 DÉCEMBRE 2025 P 106

CARTE DU TERRITOIRE ET CHIFFRES CLÉS P 107

GLOSSAIRE

- **ABC** : Atlas de la Biodiversité Communale
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- **APB** : Arrêté de Protection de Biotope
- **APBHN** : Arrêté de Protection du Biotope et des Habitats Naturels
- **APR** : Atelier des Projets Ruraux
- **ARBE** : Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASL** : Association Syndicale Libre

- **CDNPS** : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
- **CDPENAF** : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- **CERPAM** : Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
- **CEN PACA** : Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte-d'Azur
- **CHAM** : Cultiver la Haie et l'Agroforesterie au Mont-Ventoux
- **CNPF** : Centre National de la Propriété Forestière
- **COPIL** : Comité de Pilotage
- **CoVe** : Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
- **CSRPN** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DREETS** : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles

- **EDD** : Éducation au Développement Durable
- **ENS** : Espace Naturel Sensible
- **EPAGE** : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

- **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- **FNADT** : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
- **FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

- **GAL** : Groupe d'Action Locale
- **GDA** : Groupement de Défense Agricole
- **GMNF** : Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

- **GREC-Sud** : Groupe Régional d'Experts sur le Climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **GRF** : Garde Régionale Forestière

- **INRAE** : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- **ISARA** : Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes

- **LEADER** : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

- **MAB** : Man and Biosphere
- **MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

- **OAP** : Orientation d'Aménagement et de Programmation
- **OFB** : Office Français de la Biodiversité
- **OLD** : Obligations Légales de Débroussaillage
- **ONF** : Office National des Forêts

- **PAPE** : Projet Architectural Paysager et Environnemental
- **PAT** : Projet Alimentaire Territorial
- **PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PSG** : Plan Simple de Gestion

- **REG** : Régiment Étranger de Génie
- **RES-MAB** : Résilience Climatique en Agriculture – programme du réseau MAB
- **RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- **RIS** : Relais Information Service
- **RNR** : Réserve Naturelle Régionale
- **RREN** : Réseau Régional des Espaces Naturels Protégés
- **RTM** : Restauration des Terrains en Montagne

- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SEC** : Soutenir les Économies d'Eau Citoyennes
- **SIT** : Système d'Information Territorial
- **SMDVF** : Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière

- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

- **VPA** : Vaucluse Provence Attractivité

- **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette
- **ZAPER** : Zones d'Accélération pour la Production d'Énergies Renouvelables

CHAPITRE

1

**PATRIMOINES
NATURELS**

*PATRIMÒNI
NATURAU*



FAIRE DE LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES NATURELS UN ENJEU COLLECTIF

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DES MONTS DE VAUCLUSE ET DE L'ARC COMTADIN

Depuis septembre 2023, un deuxième Atlas de la Biodiversité Communale a vu le jour pour huit villages du Parc : Le Beucet, Mazan, Méthamis, Mormoiron, Saint-Didier, Saint-Pierre-de-Vassols, Venasque et Villes-sur-Auzon. Ce projet, qui s'étale sur 32 mois, fait suite à celui mené dans le Vaisonnais, il est financé à 80 % par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les objectifs de l'ABC :

- Améliorer les connaissances de la biodiversité du territoire en effectuant des inventaires naturalistes, rendant les informations accessibles.
- Bâtir une relation habitants-territoire solide en mobilisant divers publics : les habitants, les scolaires, les acteurs socio-économiques, les visiteurs...
- Créer des outils d'aide à la décision en sensibilisant les élus et renforçant la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

Les actions menées en 2025

> Suite et fin des inventaires de la faune et de la flore

L'année 2025 a marqué l'achèvement des deux années d'inventaires naturalistes de la biodiversité menés sur les communes de l'ABC. Ces inventaires ont permis de :

- **Augmenter d'environ 50 %** le nombre d'observations de la faune et de la flore du territoire, et de tripler celui des champignons.
- **Enrichir d'environ 50 %** le nombre d'espèces animales recensées dans les 8 communes concernées, avec un doublement pour les Coléoptères, un triplement pour les Diptères et les Phasmes, et même un sextuplement pour les Mollusques. Certaines communes peu prospectées avant l'ABC ont vu leur inventaire faunistique doubler (Saint-Didier) ou tripler (Saint-Pierre-de-Vassols).

- **Redécouvrir des espèces** considérées comme disparues du territoire, à l'image du Moiré de Provence, papillon endémique qui n'avait pas été observé depuis plus d'une décennie et qui a été identifié à Méthamis et Villes-sur-Auzon.
- **Élaborer collectivement**, avec l'ensemble des partenaires naturalistes, une cartographie hiérarchisant les enjeux de biodiversité, qui constituera le socle des plans d'actions communaux post-ABC.





> Lancement du « Défi Familles à Biodiversité Positive »

Le Parc du Mont-Ventoux a lancé cette année son premier « Défi Familles à Biodiversité Positive ». Ce projet animé avec le concours de l'Université Populaire Ventoux, accompagne 10 familles volontaires pour réduire leur « empreinte biodiversité » dans leur vie quotidienne, par des petits gestes concrets, réalisables à la maison ou au jardin. Ce défi propose une approche accessible et bienveillante, pour que chacun puisse agir à son échelle, dans son lieu de vie. Il concerne les familles au sens large : avec ou sans enfants, retraités, célibataires, colocations...

Ce programme d'accompagnement participatif et ludique, initié par le Parc naturel régional Normandie-Maine en 2018, est aujourd'hui déployé à l'échelle nationale grâce à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité (OFB), du ministère de la Transition écologique et du programme LIFE Biodiv'France.

Deux thématiques sont au centre de l'édition locale de ce défi gratuit : l'éclairage nocturne, pour réduire la pollution lumineuse et protéger la biodiversité nocturne, et la biodiversité au jardin ou au balcon, pour accueillir le vivant chez soi, même sur quelques mètres carrés.

De septembre 2025 à avril 2026, les participants bénéficient d'un programme complet comprenant :

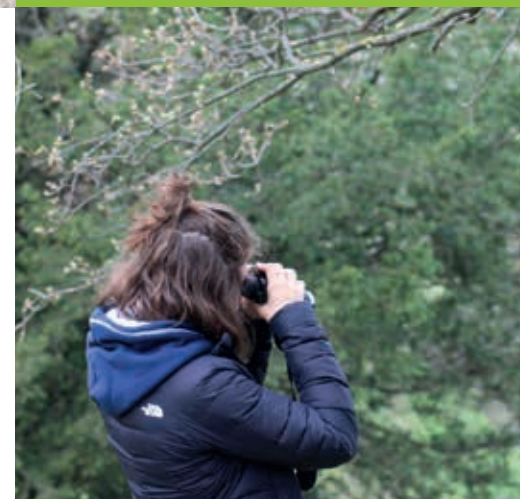
- une visite diagnostic personnalisée à domicile,
- cinq ateliers collectifs pratiques et conviviaux,
- une sortie nature en famille,
- des outils et conseils concrets pour agir durablement.

> 34 sorties Biodiv'ABC en 2025

Dans le cadre du deuxième ABC, le Parc a proposé 23 sorties Biodiv'ABC au printemps, 6 au cours de l'été et 5 en automne, afin de découvrir la beauté et la complexité de la biodiversité sur le terrain et mieux comprendre la richesse de la faune et de la flore locales.

Ces rendez-vous nature ont rencontré un bel engouement avec 496 participants au total, issus principalement des communes de l'ABC (54 %) et des communes limitrophes (36 %).

Le système de liste d'attente, introduit cette année, a généré des taux de participation très satisfaisants : en moyenne 83 % des places ont été occupées sur l'ensemble des dates, avec 17 sorties affichant un taux supérieur à 85 %.





ESPACE NATURELS REMARQUABLES

Bédoin :

Premières actions du plan de gestion des Demoiselles coiffées

En 2025, le Parc a lancé la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Demoiselles coiffées. Ainsi, une campagne d'inventaires naturalistes a été réalisée par le bureau d'étude Auddicée Environnement afin de mieux caractériser la biodiversité présente. Ces prospections ont confirmé l'intérêt écologique du site, avec la présence de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères, de reptiles et d'amphibiens, dont certaines à statut de conservation défavorable.

Parallèlement, plusieurs mesures ont été engagées pour limiter les impacts liés à la fréquentation. Un travail de repérage et de résorption des sentiers sauvages a été mené, accompagné de premiers aménagements destinés à limiter les accès motorisés et à mieux canaliser les cheminements. Une opération de nettoyage du site a également été organisée en partenariat avec la commune, permettant l'évacuation de plusieurs dépôts sauvages.

Le Parc a également poursuivi la structuration de l'accueil du public en définissant un circuit pédestre de découverte conçu pour orienter les visiteurs tout en préservant les secteurs les plus sensibles. Durant la période estivale, les écocardes du Parc ont assuré des missions régulières de sensibilisation et de surveillance, au cours desquelles ils ont pu informer près de 450 personnes sur les enjeux de préservation et les règles à respecter.

> Premiers équipements pour la faune mis à la disposition des communes

Le Parc propose désormais gratuitement à ses 37 communes membres des gîtes, abris et nichoirs destinés à la faune sensible et protégée. Cette initiative qui s'inscrit dans la mission de préservation de la biodiversité répond à 3 objectifs :

- Favoriser l'accueil de la faune sauvage dans les villages.
- Améliorer les connaissances sur la présence des espèces ciblées.
- Contribuer activement à la protection de notre patrimoine naturel.

En avril, l'école primaire de Saint-Didier a accueilli les tout premiers nichoirs à hirondelles et à chauves-souris du programme. Ces aménagements permettront d'offrir un refuge durable à ces espèces utiles, capables de consommer jusqu'à 8 000 moustiques par jour pour une seule hirondelle. En contrepartie, la commune s'est engagée à assurer un suivi régulier de leur occupation. Les élèves éco-délégués, déjà sensibilisés aux enjeux de biodiversité, ont bénéficié d'une mini-formation dispensée par le Parc et Jean-François Samié, élu de la commune, pour apprendre à positionner correctement les nichoirs.

Les communes de Sault, Faucon, Mazan, Saint-Trinit, Flassan et Le Barroux ont également été équipées en 2025.



Mormoiron : Clap de fin pour le plan de gestion 2020-2025 de l'ENS des Salettes

Pour la dernière année du plan de gestion 2020-2025 de l'Espace Naturel Sensible des Salettes et du vallon de Marquetton, les actions menées ont porté sur trois axes : amélioration des connaissances naturalistes, préservation des habitats sensibles et développement d'outils de médiation destinés à accompagner la fréquentation de ce site très attractif pour le public.

Des suivis naturalistes ont permis d'actualiser l'état des connaissances de la biodiversité. Les inventaires ont confirmé la richesse écologique de l'ENS et notamment la présence d'espèces patrimoniales liées aux milieux humides, dont l'Agrion de Mercure, libellule protégée indicatrice de la qualité écologique des cours d'eau et zones humides. Une attention particulière a également été portée au suivi du Jonc de Desfontaines, espèce rare présente sur la plage. À l'occasion des travaux de recharge en sable conduits par la commune, le Parc a apporté un appui technique afin de garantir la préservation des stations connues et d'intégrer des mesures de protection adaptées durant le chantier.

Plusieurs actions ont également visé à mieux informer et sensibiliser le public. Une brochure de présentation de l'ENS a été réalisée pour faire découvrir les richesses naturelles et paysagères du site, et rappeler les règles à respecter. Le projet de sentier de découverte du vallon de Marquetton a lui aussi avancé : les contenus pédagogiques des futurs panneaux d'interprétation ont été conçus, et les services techniques municipaux ont sécurisé l'itinéraire en aménageant des marches. Durant la période estivale, les écogardes du Parc ont assuré une présence régulière afin d'informer les visiteurs et de les sensibiliser aux enjeux de préservation de cet espace naturel sensible particulièrement fréquenté.

Enfin, le bilan du plan de gestion a également été élaboré en vue de préparer sa révision prévue à partir de 2026.



Villes-sur-Auzon : La réserve naturelle régionale annoncée pour 2026 !

2025 a marqué une avancée majeure pour le projet de Réserve Naturelle Régionale Ermitage-Escampeaux ! Après avoir obtenu en 2024 les accords de principe des propriétaires fonciers pour intégrer leurs parcelles au périmètre de la future RNR, le dossier de consultation a pu être finalisé et transmis officiellement début 2025 à la Région Sud, qui a alors lancé la consultation publique et le recueil des avis des partenaires institutionnels.

Cette phase entièrement dématérialisée s'est tenue du 16 juin au 30 septembre 2025. Elle a obtenu des avis unanimement favorables, aussi bien sur le périmètre envisagé que sur la réglementation proposée. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) a par ailleurs auditionné le Parc et la Région Sud le 25 septembre 2025, avant de rendre à son tour un avis favorable à l'unanimité.

En fin d'année, les derniers accords des propriétaires concernés ont été recueillis. La création officielle de la réserve est désormais attendue au premier semestre 2026, lors d'un vote en assemblée plénière de la Région Sud.

Saint-Christol d'Albion : La biodiversité de la base militaire se précise

Dans le cadre du plan de gestion écologique de la Base de Défense de Saint-Christol d'Albion (2^e REG), les inventaires naturalistes débutés en 2023 se sont poursuivis en 2025, incluant la flore et les habitats naturels.

À ce jour, le site abrite 483 espèces végétales recensées, dont une trentaine nouvellement identifiées cette année. C'est près d'un quart de toute la flore du Vaucluse qui se trouve ainsi rassemblée sur un territoire représentant à peine 0,7 % de la surface du département. Ce chiffre illustre à lui seul l'exceptionnelle richesse naturelle du lieu.

Parmi les découvertes de 2025, une nouvelle espèce végétale protégée au niveau national a été identifiée, portant à cinq le nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale recensées sur la base, dont trois bénéficient

d'une protection en France. Trois nouveaux milieux naturels ont également été décrits, pour un total de 29 habitats répertoriés depuis le début des inventaires en 2023.

Engagé en 2024, l'inventaire des reptiles s'est achevé en 2025 avec la confirmation de la présence de 5 espèces sur le site, en lien avec les données herpétologiques de la commune qui en mentionnent 7.

Un nouvel inventaire des mammifères carnivores a également été mené grâce à des pièges photographiques, révélant la présence de 8 espèces, dont le loup. Concernant les chiroptères, un protocole d'étude a été élaboré et est actuellement en cours de validation par les autorités militaires ; sa mise en œuvre est prévue pour 2026.

Parallèlement, un protocole de suivi simple de la hêtraie sèche méditerranéenne d'intérêt communautaire, menacée par le dérèglement climatique, a été mis en place et testé avec pour objectif de suivre la dynamique du peuplement sur le long terme, en se concentrant sur sa structure, sa dynamique de régénération, ainsi que la quantité et la qualité du bois mort.

Enfin, sur le volet aménagement du territoire, plusieurs actions ont été conduites : débroussaillage mécanique pour rouvrir certains milieux, maintien et amélioration du pâturage ovin, et introduction à titre expérimental de chevaux de race « Quarter Horse » pour compléter ce pâturage. La mise en défens de quelques stations de *Rosa gallica* a débuté au printemps 2025 et se prolongera en 2026.

Le Parc a également fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux qu'il mettra à disposition du 2^e REG pour faciliter leur gestion des déchets verts.



NATURA 2000

Révision des arrêtés préfectoraux de protection du biotope de la partie sommitale du mont Ventoux et des gorges de la Nesque

Au cœur de la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux, le sommet et une partie des gorges de la Nesque sont visés par des Arrêtés de Protection de Biotope (APB) instaurés en 1990 lors de la création de la Réserve, mais devenus obsolètes face à l'évolution des usages réglementés et des enjeux biologiques des sites.

Profitant de la dynamique enclenchée pour la réhabilitation du sommet du Ventoux et soutenue par les communes, la révision des arrêtés a franchi des étapes essentielles cette année.

Un travail conséquent avait déjà été mené entre 2022 et 2024 : inventaire exhaustif des espèces et habitats, diagnostic des usages actuels, concertation préliminaire, et proposition d'arrêtés révisés à la DDT et à la DREAL. Les dossiers ont ensuite été instruits par la DREAL, puis une seconde phase de concertation s'est tenue durant l'hiver et le printemps 2025 auprès des mairies, fédérations sportives, syndicats professionnels, chasseurs, militaires...

À l'issue de ces échanges, la réglementation a été ajustée, permettant le lancement de la consultation officielle menée par l'État durant l'été et l'automne 2025 (avis des communes, instances départementales représentant les usagers des activités de pleine nature, CSRPN, CDNPS... soit environ 50 structures).

Le bilan s'avère largement positif pour les deux arrêtés, avec un seul avis défavorable émanant de la Direction générale de l'Aviation Civile, concernant notamment l'impact de la réglementation sur la pratique du planeur depuis l'aérodrome de Carpentras. Les projets d'arrêtés ont été adaptés en conséquence pour répondre aux impératifs de sécurité liés à cette activité.

La procédure d'instruction est désormais entrée dans sa phase finale et les nouvelles versions des Arrêtés de Protection du Biotope et des Habitats Naturels (APBHN) devraient être signées début 2026.



LES PROJETS D'APBHN EN CHIFFRES

- **Gorges de la Nesque**
2920 hectares (517 hectares / dans l'arrêté de 1990)
6 communes (1 commune dans l'arrêté de 1990)
14 habitats (3 dans l'arrêté de 1990)
185 espèces protégées

- **Partie sommitale du Mont-Ventoux**
1417,59 hectares (1135 hectares dans l'arrêté de 1990)
15 habitats d'intérêt communautaire (environ 75% de la surface)
130 espèces protégées

> Signalisation de la réglementation environnementale liée à la présence de l'APBHN

Pour améliorer la connaissance de cette nouvelle réglementation et en faciliter l'application, le Parc va prendre en charge la création et l'installation d'un dispositif d'information d'environ 25 000 € HT, cofinancé à 80 % par le Fonds vert. Cette opération vise à prévenir l'ensemble des usagers grâce à une signalétique légère positionnée à chaque point d'entrée du périmètre, qu'il s'agisse de sentiers balisés ou de pistes.

En 2025, des emplacements provisoires ont été identifiés pour constituer le dossier de demande de subventions et chiffrer le projet. L'implantation définitive sera ensuite affinée en 2026 en concertation avec les propriétaires, les gestionnaires et les services en charge de l'application de la réglementation.

Le contenu des panneaux sera également défini de manière collégiale. Trois types de supports sont envisagés : des bornes avec pictogrammes, des totems de plus grande taille installés principalement en bordure des pistes carrossables, ainsi qu'un ou plusieurs grands panneaux de type RIS.

NATURA 2000 MONT-VENTOUX

Révision du DOCOB Ventoux

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, élaboré au début des années 2000, touche à sa fin : la plupart des actions qu'il prévoyait ont été réalisées ou sont en cours d'achèvement. Par ailleurs, certaines thématiques désormais incontournables, au premier rang desquelles les activités de pleine nature, n'y sont que partiellement abordées.

C'est dans ce contexte que sa révision a été lancée, en commençant par un état des lieux. Le 20 novembre 2025, une réunion technique réunissant de nombreux partenaires — structures scientifiques et représentants des usagers — a permis d'échanger sur ce diagnostic et de déterminer les espèces et habitats pour lesquels le site Natura 2000 assume une responsabilité particulière.

À cette même occasion, les conclusions de l'état des lieux portant sur les usages ont été discutées et affinées à la lumière des observations formulées. Selon les retours de la DREAL, ce travail pourrait être soumis à la validation du CSRPN.

La prochaine étape consistera à définir, avec la plus grande précision possible, l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces, en intégrant notamment les enseignements du projet « Alpagnes Secs ». De nouvelles réunions seront organisées à cet effet avec les partenaires et les membres du COPIL.

Les habitats à enjeu majeur

- **Les forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets (Pinus uncinata)** représentent un habitat d'intérêt prioritaire emblématique du site, actuellement dans un état de conservation moyen
- **Les landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux** se distinguent par leur typicité élevée. Cet habitat héberge de nombreuses espèces patrimoniales mais connaît malheureusement une régression de sa surface.
- **Les grottes non exploitées par le tourisme** abritent une présence très importante de chauves-souris, faisant de ces cavités des sites d'hibernation et de reproduction majeurs pour ces espèces protégées.
- **Les éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpins** constituent une véritable identité paysagère du mont Ventoux. Ces milieux accueillent plusieurs espèces endémiques ainsi qu'un important cortège d'espèces patrimoniales.

Les espèces à enjeu majeur

- **La Vipère d'Orsini** présente un état de conservation défavorable, avec seulement deux zones occupées sur le territoire confrontés à de multiples difficultés : dérangement, prédation, capture et fermeture du milieu.



- **Le Petit murin et le Grand murin** possèdent ici l'un des principaux sites de swarming (essaimage automnal) et de reproduction de la Région Sud.

- **La Barbastelle d'Europe** bénéficie de la présence de colonies de reproduction et d'habitats favorables, offrant un potentiel fort pour les activités de chasse et d'hibernation.

Des lycéens en action pour la préservation de la Tête des Mines

Face à la prolifération des buis qui menace un secteur Natura 2000 abritant une flore remarquable, le Parc du Mont-Ventoux a lancé un projet de gestion en partenariat avec le lycée professionnel agricole La Ricarde de l'Isle-sur-la-Sorgue et l'Office national des forêts (ONF).

Prévu sur trois ans, ce projet concerne le secteur de la Tête des Mines, une zone d'environ vingt hectares située à mi-chemin entre la route de Malaucène et le mont Serein. Perchée à 800 mètres d'altitude, à la transition entre milieux méditerranéen et montagnard, cette zone présente une richesse floristique exceptionnelle, avec près de quarante espèces recensées sur seulement quatre mètres carrés.

En 2025, un groupe de 21 élèves de seconde en Bac professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune » (GMNF) est intervenu à trois reprises pour débroussailler ce milieu envahi par les buis. Cette colonisation provoque en effet la fermeture du milieu, ce qui fragilise la végétation par manque de lumière et à cause de la toxicité des feuilles de buis. Elle perturbe aussi la faune, notamment les chauves-souris et les rapaces, qui perdent leurs zones de chasse, ainsi que l'activité pastorale : les troupeaux de moutons peinent à circuler et à pâturer, tout en devenant plus vulnérables à la prédation car moins visibles des bergers.

Dans une démarche à la fois écologique et pédagogique, les élèves ont travaillé en binôme sous la supervision de leurs enseignants et avec l'accompagnement d'un chargé de mission Natura 2000 du Parc du Mont-Ventoux.

Le projet se poursuivra avec d'autres classes de seconde au cours des deux prochaines années scolaires, afin de débroussailler la plus grande surface possible. Parallèlement, différentes techniques de coupe seront testées dans le cadre d'une approche scientifique visant à mieux comprendre la réponse de la végétation. Il s'agit de la troisième grande opération de ce type menée sur la Tête des Mines, après celles réalisées à la fin des années 1980 et en 2005, soit à un rythme d'environ vingt ans.



NATURA 2000 GORGES DE LA NESQUE

Débroussaillage et prise en compte d'une espèce endémique protégée

Une partie significative des stations de Nivéole de Fabre bénéficie désormais de la protection offerte par le nouvel APBHN. Par ailleurs, le Département du Vaucluse mène régulièrement, via le Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière (SMDVF), des travaux de débroussaillage destinés à réduire le risque incendie. Le Parc du Mont-Ventoux est associé en amont de ces interventions afin d'identifier les éventuels conflits avec les enjeux environnementaux, et notamment la préservation de la Nivéole de Fabre dans les gorges de la Nesque. Ainsi, des réunions préalables sur le terrain avec le chef de chantier ont permis de délimiter les secteurs où le débroussaillage devra être réalisé manuellement. Ce type de préconisation est désormais intégré au nouvel Arrêté préfectoral relatif aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) en Vaucluse.



Une placette pour la conservation du Vautour percnoptère

Dans le cadre d'un financement de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le Parc du Mont-Ventoux s'est associé à plusieurs autres Parcs pour mener conjointement une opération de conservation en faveur du Vautour percnoptère. Les Parcs impliqués ont ainsi installé des placettes de soutien à l'alimentation, recherché de nouveaux couples, assuré le suivi des couples connus et réalisé une courte vidéo de sensibilisation à l'espèce. Si la plupart de ces actions ont été menées à bien il y a quelques années, la placette d'alimentation n'a, quant à elle, pu être finalisée que dernièrement pour des raisons administratives..

Construite par les agents du Parc et du CEN, avec le concours d'un bénévole, cette placette d'environ 400 m² est opérationnelle depuis juillet dernier. La colonie de Vautours fauves établie à proximité pourra elle aussi profiter de ce nouvel équipement.

Trois éleveurs locaux conventionnés disposent désormais de la possibilité de déposer leurs carcasses dans cet espace hermétiquement grillagé. Implantée sur un ancien site militaire désaffecté, la placette offre ainsi une seconde vie à ce lieu.

NATURA 2000 OUVÈZE-TOULOURENC

Premier chantier d'arrachage manuel d'ambroisie sur les berges de l'Ouvèze à Vaison-la-Romaine

Début juillet, à l'occasion des Journées de lutte contre les ambrosies, le Parc du Mont-Ventoux, la FREDON PACA et l'ARS ont organisé un chantier pédagogique d'arrachage de l'ambroisie à feuille d'armoise en bordure de l'Ouvèze, à Vaison-la-Romaine. Les écogardes du Parc ont participé à cette opération aux côtés de plusieurs collaborateurs de Groupama Méditerranée, mobilisés dans le cadre d'une action de mécénat portée par la Fondation de l'Eau de leur structure.

Au total, 25 personnes se sont réunies pour cette opération qui a permis de mieux comprendre la problématique des plantes invasives en milieu aquatique, d'apprendre à identifier l'ambroisie à feuille d'armoise et à signaler sa présence, tout en pratiquant concrètement la méthode d'arrachage en berge.

Les enjeux de cette action sont multiples : préserver la ripisylve de l'Ouvèze et la biodiversité qui lui est associée, mais aussi contenir la progression de cette plante invasive aux effets allergisants bien connus chez les personnes sensibles.



Une étude sur les impacts de la surfréquentation sur la biodiversité des gorges du Toulourenc

Le Toulourenc subit depuis de nombreuses années une fréquentation estivale excessive. Malgré la mise en place de mesures de gestion pour limiter l'affluence, l'impact réel de la pression touristique dans ces gorges n'a jamais été précisément quantifié.

Dans ce contexte, le Parc du Mont-Ventoux souhaite mener une étude approfondie visant à :

- **Analyser les impacts environnementaux** pour évaluer les effets de la fréquentation sur la « vie » du cours d'eau.
- **Formuler des recommandations** permettant de réduire ces impacts et de concilier les usages avec la préservation du milieu, en tenant compte des conséquences du changement climatique.

En 2025, après des échanges avec plusieurs acteurs ayant engagé des démarches similaires, un cahier des charges adapté aux enjeux locaux a été élaboré, intégrant les bonnes pratiques identifiées et les points de vigilance. Parallèlement, les demandes de financement ont été déposées : l'étude bénéficiera du soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Sud, ainsi que du mécénat de la Fondation de l'eau Groupama Méditerranée.

Son lancement est prévu avant la saison estivale 2026. D'une durée d'environ dix-huit mois, elle s'achèvera fin 2027.

LABELS

« TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » ET « TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE »



Lors de la Rencontre Territoriale de l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE) de juillet 2025, deux communes du territoire ont été officiellement distinguées pour leur engagement environnemental.

Saint-Pierre-de-Vassols a obtenu le label national « Territoire engagé pour la nature », qui valorise les collectivités investies en faveur de la biodiversité sur une période de trois ans, avec une attribution de 1 à 5 libellules selon le niveau d'engagement. Cette reconnaissance salue les actions déjà conduites par la commune, ainsi que quatre nouveaux engagements à concrétiser d'ici trois ans : des aménagements favorables à la biodiversité sur une parcelle communale, la création d'une haie vivante d'essences locales pour la petite faune, la pose de panneaux d'information s'appuyant sur les données de l'Atlas de la Biodiversité Communale

(ABC), et le dégagement des pieds d'arbres pour favoriser la revégétalisation naturelle.

Velleron a quant à elle décroché le label régional « Territoire durable, une COP d'avance » (niveau 3), qui accompagne les collectivités de la Région Sud dans la déclinaison locale des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et des ambitions du Plan Climat régional. Ce label récompense notamment la rénovation de l'éclairage public, l'organisation de la Fête du printemps et de la nature, ainsi que la plantation de 300 arbres et arbustes. La commune entend poursuivre cette dynamique à travers la gestion en régie de la restauration scolaire, la rénovation énergétique du groupe scolaire et l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective.



CHAPITRE

2

FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS

*FREQUENTACIOUN
DIS ESPÀCI
NATURAU*



SE RÉCONCILIER AVEC LES SITES DE NATURE

DÉPLOYER LA GARDE RÉGIONALE FORESTIÈRE



Pour la sixième année consécutive, le Parc du Mont-Ventoux a bénéficié du dispositif « Garde Régionale Forestière » (GRF), financé par la Région Sud, afin de prévenir le risque incendie et sensibiliser les

visiteurs aux bons comportements en milieu naturel. En 2025, l'effectif a été maintenu à 24 écogardes, comme en 2024.

Formés par des experts en prévention incendie et initiés à la communication et à la topographie, ces écogardes informent les usagers sur les dispositifs réglementant l'accès aux massifs forestiers en été (niveaux d'alerte, créneaux horaires) et peuvent signaler tout départ de feu ou toute infraction constatée aux agents assermentés (stationnement interdit, comportements à risque, pénétration en zone à risque exceptionnel...).

Au-delà de la prévention incendie, ils sensibilisent les visiteurs aux bonnes pratiques en milieu naturel, orientent les touristes vers l'offre de découverte ou les activités possibles et interviennent sur le terrain : destruction de foyers de feu et de barrages en rivière, enquêtes de fréquentation, aide aux personnes en difficulté.

Présents du 1^{er} juillet au 15 septembre, les écogardes viennent renforcer les équipes des Comités communaux des feux de forêt et la sécurité civile durant la période estivale, la plus exposée au risque incendie.

En 2025, leur engagement s'est traduit par près de **7 300 heures de patrouilles cumulées**, avec une mobilisation renforcée dans les Dentelles de Montmirail, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat avec les communes de ce massif. Les écogardes ont été également présents sur 7 marchés hebdomadaires et 12 fêtes de village, touchant plus de 8 000 personnes.

Parmi les chiffres marquant cette saison estivale, notons la **sensibilisation de 53 724 personnes**, la destruction de **442 empilements de pierres** au sommet du Ventoux et en rivières, de **1092 barrages** dans le Toulourenc et l'Ouvèze et de **107 foyers de feux**. Enfin, les écogardes ont ramassé **4056 litres de déchets** (+ 90 % par rapport à 2024) lors de leurs patrouilles.

LA GARDE RÉGIONALE FORESTIÈRE 2025 EN BREF



24

Écogardes



1092

Barrages détruits



7300

Heures de patrouilles



107

Anciens foyers
de feux détruits



442

Empilements de
pierre détruits



4056

Litres de déchets
collectés



7

Alertes feu



53 724

personnes
sensibilisées



12

Sites de patrouille



ARRIVÉE DU TOUR DE FRANCE AU SOMMET DU VENTOUX LE 22 JUILLET : LE PARC EN ACTION



L'arrivée du Tour de France au sommet emblématique du Mont-Ventoux est l'un des moments forts de cette épreuve cycliste. Cet événement, bien plus qu'une simple compétition sportive, représente une occasion unique de mettre en lumière l'engagement du Parc du Mont-Ventoux pour concilier sport, tourisme et préservation de l'environnement. Ce lieu mythique, symbole de défi et de beauté naturelle, attire des milliers de visiteurs chaque année mais un passage du Tour de France signifie une fréquentation exceptionnelle.

En amont du 22 juillet, le jour J et dans les jours qui ont suivi, le Parc s'est pleinement mobilisé aux côtés d'Amateur Sport Organisation (ASO) et du Département de Vaucluse pour assurer la préservation des milieux naturels, informer les visiteurs et surveiller le site.

Les temps forts de l'intervention du Parc :

• En phase préparatoire

Dès les premiers mois de préparation, le Parc s'est impliqué dans l'organisation de l'étape. En collaboration avec le Département de Vaucluse, des panneaux ont été conçus pour informer les visiteurs sur les accès pédestres, l'organisation des parkings et les enjeux environnementaux. Cette signalétique visait globalement à sensibiliser le public aux risques de feux, de chutes et à la protection des milieux sensibles.

Le Parc a également apporté son expertise à ASO, à la DDT de Vaucluse et au bureau d'étude Biotope pour minimiser l'impact de l'événement sur le périmètre Natura 2000 « Mont Ventoux ». En participant aux groupes de travail dédiés à l'organisation de l'étape, le Parc s'assure ainsi que chaque décision prise respecte les principes du développement durable.

• La semaine précédant l'étape

Une centaine de panneaux de sensibilisation ont été installés pour informer et responsabiliser les

spectateurs sur la protection de la biodiversité, la prévention des incendies et la sécurité en montagne.

En parallèle, environ 4000 mètres de filets de protection ont été déployés pour sauvegarder les espaces naturels sensibles en bordure des zones de spectateurs. Ces filets fournis par ASO ont été posés en tenant compte des activités pastorales et touristiques présentes sur le massif.

• Le jour de l'étape

Le jour J, 30 agents du Parc dont les écogardes se sont positionnés sur les secteurs de forte affluence, en particulier au sommet du Ventoux, pour sensibiliser et orienter les spectateurs.

• Et après

Dès le lendemain de l'étape, l'ensemble des éléments installés ont été démontés pour éviter toute dégradation ou dispersion du matériel dans le milieu naturel. Cette intervention est cruciale pour préserver la beauté et l'intégrité du Mont-Ventoux.

GÉRER ET MAÎTRISER LA FRÉQUENTATION DES GORGES DU TOULOURENC

Niché entre le mont Ventoux et les Baronnies provençales, le canyon du Toulourenc est un milieu naturel fragile qui abrite une biodiversité remarquable. La gestion de la surfréquentation constitue l'un des enjeux majeurs pour la préservation du site Natura 2000 Ouvèze-Toulourenc. Depuis une dizaine d'années, un comité de suivi réunit élus, associations et acteurs locaux pour gérer efficacement les flux de visiteurs.

En 2025, les écogardes ont continué à suivre la fréquentation de ce joyau naturel grâce à des comptages réalisés entre les gorges du Toulourenc et le pont d'Entrechaux. Entre juillet et août, le nombre total de visiteurs est estimé à 47 801 personnes, soit **une diminution d'environ 12 % par rapport à 2024**.

La sensibilisation du public s'est poursuivie, portée par la présence des écogardes sur le terrain et une communication médiatique ciblée sur les enjeux de surfréquentation.

Résultat : 23 290 personnes sensibilisées, 803 litres de déchets ramassés et 1 090 barrages démantelés dans la rivière.

Cette année encore, les articles de presse ont largement privilégié les problématiques de surfréquentation et leurs impacts plutôt que la mise en valeur du site, ce qui est très positif ! En parallèle, un travail a été mené pour limiter les contenus en ligne mettant en avant l'attractivité des gorges. Dans cette dynamique, le Manifeste pour la préservation des gorges du Toulourenc s'est révélé être un atout précieux.



CHAPITRE

3

**FAIRE VIVRE
LA CULTURE**

*FAIRE VIÉURE
LA CULTURO*



RÉVÉLER LES PATRIMOINES MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS



SCHÉMA D'INTERPRÉTATION DU MONT-VENTOUX : FAISONS PARLER LA MONTAGNE !

Le schéma d'interprétation du Mont-Ventoux représente un outil clé pour accompagner les élus locaux dans la mise en valeur de leur patrimoine. Porté par le Parc, ce dispositif soutient activement les communes dans leurs projets de création de sentiers ou de sites d'interprétation.

Cette année, **trois nouveaux projets** ont été lancés, illustrant concrètement cette démarche. Il est important de souligner que la valorisation du patrimoine par l'interprétation est un processus exigeant, qui implique plusieurs étapes : études préalables, recherches iconographiques, définition des itinéraires, rédaction des récits, mise en scène des parcours et conception des mobiliers.

Ces projets qui vont être menés dans les communes de **Bédoin, Faucon et Saint-Léger-du-Ventoux**, s'inscrivent pleinement dans la logique du schéma d'interprétation du Mont-Ventoux :

- Mise en valeur du jas des Mélettes à Bédoin
- Mise en valeur du Contrat à Saint-Léger-du-Ventoux, à la demande de l'Office National des Forêts, liée à l'histoire de la RTM en continuité avec le Pavillon Rolland
- Création d'un itinéraire patrimonial lié à la restauration du four banal de Faucon, à la demande de la commune.

LANCEMENT DU RECENSEMENT PARTICIPATIF DU PATRIMOINE VERNACULAIRE DU PARC

Le 21 octobre, le Parc a lancé officiellement à Mèlormort-du Comtat le recensement participatif de son patrimoine bâti vernaculaire. Inscrit dans la charte du Parc, **ce projet vise à identifier et transmettre, avec des objectifs de préservation et de valorisation, les éléments du patrimoine bâti qui font la richesse et l'identité de cette terre de Provence.** D'une durée de 30 mois, cette action bénéficie d'un financement de l'Europe et de la Région Sud via les fonds LEADER.

Le choix du participatif souvent appliqué par le Parc permettra d'impliquer les habitants, les associations et les élus, et surtout de mettre à profit leur fine connaissance de leurs communes.

Une implication qui garantira aussi un suivi de l'état de conservation des bâtis recensés, les collecteurs devenant, à la fois acteurs du recensement et passeurs de patrimoine.

Tous les biens matériels bâtis hérités du passé sont concernés par le recensement... en donnant une priorité au patrimoine vernaculaire, c'est-à-dire à tous ces édifices du quotidien qui racontent l'histoire de nos ancêtres, ainsi qu'à tous les éléments de patrimoine que nous estimerons dignes d'être transmis aux générations futures.

Ces informations patrimoniales collectées seront classées, stockées et partagées au sein d'une base de données, le SIT des Parcs naturels régionaux



de la Région Sud. Ce recensement offrira au Parc et à ses partenaires un véritable outil d'aide à la décision, en identifiant les bâtis remarquables ou fragiles, il sera alors un levier pour des projets de restauration, de valorisation, mais également, des projets en lien avec les problématiques environnementales de ce siècle. Une attention particulière sera accordée au patrimoine de pierre sèche, au patrimoine hydraulique, à tous ces ouvrages issus du bon sens paysan, ou du bon sens tout court.

Ce recensement, dont les données sont volontairement, pour partie, interopérables avec l'Inventaire général, peut être considéré comme un pré-inventaire. Il sera mené en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire Ventoux – Comtat Venaissin de la CoVe qui a pour objectif de déployer sur son territoire un Inventaire général. 15 communes seront alors concernées par ce partenariat.

Les collecteurs bénévoles pourront suivre des sessions de formation gratuites proposées par le Parc à partir de janvier 2026.



CHAPITRE

4

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE

*EDUCACIOUN À
L'ENVIROUNAMEN
E AU TERRITÒRI*



FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE EN MILIEU SCOLAIRE

Le dispositif « **Écocitoyenneté et Solidarité à l'École, au Collège, au Lycée** » vise à accompagner chaque année les enseignants, en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale. Il propose un soutien financier et un cadre méthodologique pour développer des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein de leurs classes.



Ce programme a pour ambition d'éveiller les élèves à la conscience écologique, au respect du vivant et du patrimoine, à la responsabilisation et à l'action. Il les invite à s'inspirer du passé pour imaginer l'avenir, à articuler les enjeux locaux et globaux, et à allier rigueur scientifique et créativité artistique.

Pour l'année scolaire 2025-26, le Parc du Mont-Ventoux accompagnera les élèves et les enseignants des écoles élémentaires de son territoire dans les Défis départementaux Sciences, Technologies et EDD portés par l'Éducation nationale.

20 classes, soit environ 500 élèves, ont répondu à l'appel à projet.



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Seconde résidence d'artiste « Terres de légendes »

Depuis 2 ans, le Parc du Mont-Ventoux porte en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Région Sud des résidences artistiques d'action culturelle sur le thème commun « Terres de légendes ».

Projets de médiation et de création artistique, avec pour source d'inspiration, le patrimoine immatériel du Ventoux, ces deux résidences furent, pour les habitants des villages du Plateau de Sault, Monieux, Saint-Christol d'Albion, Saint-Trinit, hautes en émotion ! Documentaristes et passeurs d'histoires, Odilon Gournay et Eleven Sicard ont réussi, par la création d'une série de docu-fictions audios, à retranscrire des réalités ancrées dans les mémoires anciennes et revécues par une génération attachée à cette terre rude.





ZÉRO PHYTO : OPÉRATION « CIMETIÈRE JARDIN » À FAUCON

Depuis 2017, le Parc aide les communes à appliquer la réglementation « Zéro phyto » dans leurs espaces verts. Couplant espaces privés, concessions et espace public, le cimetière a été privilégié comme site pilote car il reste un lieu où la réglementation est difficile à mettre en œuvre. Une alternative aux produits phytosanitaires existe cependant : il s'agit du fleurissement, de la végétalisation. La fleur doit en effet prendre la place de la « mauvaise herbe » dans les endroits où la solution mécanique ou thermique n'est pas satisfaisante.

Après Mazan, Le Beaucet, Carpentras, Villes-sur-Auzon, c'est au tour de Faucon d'avoir transformé son cimetière en « jardin », dans le cadre de la labellisation « Territoire engagé pour la Nature ».

Des plaques d'interprétation permanentes, expliquant la symbolique du végétal dans l'art funéraire, seront également installées dans le cimetière de Faucon. Elles seront aussi l'occasion de mettre à l'honneur les soldats de Faucon tombés sur le champ de bataille.



CHAPITRE

5

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

*GESTIOUN
DI RESSOURÇO
NATURALO*



S'ENGAGER DANS UNE GESTION DURABLE ET CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES



NOUVELLES ACTIONS POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU RÉSEAU DE MARES DE LA TRAME TURQUOISE

En 2022, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à projets « Eau et Biodiversité ». L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux s'est alors associé au Parc du Mont-Ventoux et au Conservatoire d'Espaces Naturels PACA pour développer une démarche de restauration des habitats et de préservation de la circulation des

amphibiens. Cofinancée par l'Agence de l'Eau (70 %) et le Département de Vaucluse (10 %), cette action vise à établir un diagnostic et un plan d'action destinés à restaurer la fonctionnalité du réseau de mares de la trame turquoise du Sud-Ouest Mont-Ventoux.

Les zones humides, naturelles comme artificielles, abritent une biodiversité remarquable et spécifique. Elles constituent des habitats essentiels pour plusieurs espèces d'amphibiens, notamment le Pélobate cultripède, espèce protégée et menacée qui représente un enjeu majeur de conservation à l'échelle locale (classé « en danger » à l'échelle régionale).

Après une série d'actions de sensibilisation menées par le Parc en 2024, cette dynamique s'est poursuivie en 2025 avec la mise en œuvre des initiatives suivantes.

Une formation sur les zones humides pour les communes

En septembre, une matinée technique dédiée à la préservation des mares, ces petites zones humides discrètes mais essentielles pour la biodiversité, a réuni élus et agents territoriaux à Mormoiron.

Cette session visait à :

- mieux comprendre les enjeux liés à la préservation des mares,
- présenter le projet « Diagnostic et restauration du réseau de mares du piémont du Sud-Ouest du Mont Ventoux »,
- faire connaître les outils et leviers d'action à disposition des élus.

La matinée s'est achevée par une visite de terrain au Parandier, où une mare a été restaurée et une autre créée pour favoriser notamment la préservation du Pélobate cultripède.





Sensibilisation des enfants du Centre de loisirs de Bédoin

En mars, les enfants du centre aéré de Bédoin ont participé à une animation de sensibilisation à la préservation de la biodiversité des mares. À travers des supports ludiques et créatifs, ils ont découvert l'importance de ces milieux et des espèces qui les peuplent. Un atelier dynamique leur a ainsi permis de revivre le parcours semé d'embûches d'une grenouille, depuis son lieu d'hivernage jusqu'à la mare où elle se reproduit. Une façon ludique d'apprendre en plein air tout en s'amusant.

Création d'une mare pour la biodiversité à Savoillans

Grâce à son dispositif d'éco-contribution, la Fédération des Chasseurs de Vaucluse a noué un partenariat avec le Parc pour créer une mare sur les terrains de la Ferme Saint-Agricol à Savoillans. Une expertise écologique préalable a permis d'établir des préconisations précises pour orienter les interventions. L'Office national des forêts a ensuite procédé au débroussaillage du site afin d'en appréhender la configuration avant l'implantation, en veillant à préserver les haies, talus et bouquets de petits ligneux favorables à l'avifaune.

Les travaux de création de la mare débuteront début 2026.

Emplacement de la future mare



PREMIÈRE ANNÉE DU PROJET SEC : « SOUTENIR LES ÉCONOMIES D'EAU CITOYENNES AU MONT-VENTOUX »



Dans un contexte marqué par le changement climatique et les tensions sur les ressources, le Parc du Mont-Ventoux a lancé en 2024 le projet SEC « Soutenir les économies d'eau citoyennes ».

Les objectifs sont de recueillir les perceptions et les besoins des citoyens au sujet de l'eau, les sensibiliser aux économies d'eau potable et les rendre acteurs en co-construisant et testant des actions concrètes. Le projet porté par le Parc est financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en réponse à leur appel à projet « Eau et citoyen » de 2023-2024. Il s'étend sur deux années, dans l'ensemble du Parc, en partenariat avec le Département de Vaucluse et les syndicats d'eau potable : le Syndicat Rhône Ventoux, le

SIAEPA de Sault et le Syndicat Mixte Rhône Aygues Ouvèze.

L'année 2025 a été centrée sur l'écoute citoyenne afin de donner la parole aux habitants du Parc et recueillir leurs connaissances, perceptions et avis sur l'enjeu de l'eau, en particulier l'eau potable. Pour cela, plusieurs formats d'échanges ont été proposés : conférences, questionnaires en ligne, micros-trottoirs, interviews, interventions auprès des jeunes...

Au printemps, la radio locale RTVFM a réalisé des micros-trottoirs auprès des habitants du Parc dans plusieurs communes, ainsi que des échanges intergénérationnels (jeunes de la Mission Locale, résidents de l'EHPAD de Malaucène...)

Retrouvez tous les reportages
sur le site internet du Parc [ici](#)



Des conférences sur les enjeux du changement climatique pour la ressource en eau

En avril et en mai, le Parc a proposé deux conférences, à Saint-Pierre-de-Vassols et à Sault, sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau. Animés par Antoine Nicault, coordinateur du Groupe d'Experts sur le Climat en Région Sud (GREC-Sud), ces rendez-vous ouverts au grand public ont permis d'aborder les enjeux liés aux phénomènes de sécheresse, d'inondations et de pollution, ainsi que leurs conséquences sur les rivières, les nappes phréatiques et la biodiversité du territoire.

Les échanges ont permis d'éclairer les évolutions attendues sur les prochaines décennies, leurs effets sur les modes de vie et les usages de l'eau, ainsi que les solutions envisageables à l'échelle locale.





Atelier Fresque de l'eau « Aqua nostrum » : sensibiliser et engager les habitants dans une démarche collective de préservation de l'eau

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la sécheresse, le Parc du Mont-Ventoux et l'association Faucon Bouge ont co-organisé à Faucon un atelier collaboratif dédié aux enjeux de l'eau : la Fresque de l'eau « Aqua Nostrum ». Animée par le GREC-Sud, cette session a réuni une dizaine de participants autour d'une approche ludique et participative, permettant d'explorer la question de la ressource en eau sur le territoire, les impacts du changement climatique et les leviers d'action disponibles. Les échanges riches et constructifs ont montré une réelle dynamique citoyenne autour de ces enjeux.

Des interventions auprès des conseils municipaux des jeunes

Convaincu que la parole des jeunes est essentielle, le Parc est allé à la rencontre des Conseils municipaux des jeunes (CMJ) de Bédoin, Malemort-du-Comtat et Carpentras. Ces temps d'échange et d'animation ont permis d'aborder les enjeux de l'eau à travers des ateliers de sensibilisation et des débats constructifs. Cette démarche vise à recueillir l'avis des plus jeunes, à comprendre leurs préoccupations et à intégrer leurs propositions concrètes dans la réflexion du projet.

Un questionnaire pour recueillir les perceptions des citoyens

Dans le cadre de la phase d'écoute du territoire, un questionnaire a recueilli 220 réponses d'habitants du Parc et des territoires des syndicats d'eau potable. Les résultats révèlent un manque général de connaissances sur la ressource en eau locale (provenance, disponibilité, risques de sécheresse). Si les gestes quotidiens d'économie d'eau sont largement répandus (fermeture du robinet, limitation du temps de douche, équipements économes), les pratiques plus engagées restent minoritaires. Les habitants expriment néanmoins un besoin d'information complémentaire et se montrent disposés à participer à des actions de sensibilisation, d'accompagnement technique ou à des initiatives collectives : un potentiel de mobilisation réel et encourageant.



Prochaine étape du projet SEC

L'ensemble de ces temps d'échange a permis de donner la parole aux habitants sur l'enjeu majeur de l'eau et de recueillir des informations précises sur leurs attentes et leurs besoins.

En janvier 2026, un groupe de travail citoyen sera réuni afin de discuter de ces résultats et co-construire, prioriser, sélectionner les actions qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2026 dans le cadre du projet SEC.



POURSUITE DES ÉCHANGES SUR LA PROTECTION DES RESSOURCES SOUTERRAINES KARSTIQUES

Une cinquantaine d'élus, de techniciens et de partenaires institutionnels se sont réunis en mars à Sault sur l'invitation du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et des Parcs naturels régionaux du Mont-Ventoux et du Luberon. Cette rencontre, consacrée à l'avenir des ressources en eaux souterraines du territoire couvrant le Mont-Ventoux, la Montagne de Lure, le Plateau d'Albion, les Monts de Vaucluse et le synclinal d'Apt, a permis de mieux cerner la notion de ressource stratégique en eau potable, d'examiner le contenu d'une

étude dédiée, d'évaluer l'intérêt d'une démarche conjointe avec le territoire du synclinal d'Apt, et de poser les bases du portage, de la gouvernance et du financement de cette étude.

Identifiées comme « stratégiques » par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée, ces eaux souterraines font en effet face aux pressions croissantes du changement climatique, des activités humaines et de l'augmentation des prélèvements. Lors d'une première rencontre fin 2024 à Revest-du-Bion, les participants avaient déjà acté la nécessité de s'organiser collectivement pour en assurer une gestion durable et mener une étude approfondie sur ces ressources.

STRUCTURER ET VALORISER UNE ÉCONOMIE FORESTIÈRE DURABLE, MULTI- FONCTIONNELLE ET RESPECTUEUSE DES SERVICES ÉCOLOGIQUES



CONSTRUCTION DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU MONT-VENTOUX

Des ateliers pour la construction du plan d'action

Organisés en juin et juillet, trois ateliers thématiques ont réuni une dizaine de contributeurs pour construire collectivement le plan d'action de la Charte forestière de territoire. Ces ateliers étaient articulés autour des orientations stratégiques suivantes :

- **Atelier 1** : Renforcer la gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers (Orientation 1).
- **Atelier 2** : Faire du territoire un site pilote face aux changements climatiques et agir pour un sylvopastoralisme dynamique, garant des services écologiques (Orientations 2 et 4).
- **Atelier 3** : Assurer une mobilisation durable des ressources forestières (Orientation 3).

Animés par l'équipe du Parc, ils ont permis de travailler de manière concertée les actions (objectifs, contenus et partenariats envisagés) ainsi que sur leur priorisation.



Un total de 15 actions à mettre en œuvre sur 10 ans

À l'issue de ce travail collectif, 15 actions ont été retenues pour une mise en œuvre sur 10 ans. La fin de l'année 2025 a été consacrée à la finalisation du plan d'action, avec la rédaction détaillée des fiches actions (objectifs, contenus opérationnels, partenaires, estimations financières, calendrier, etc.).

Un comité de pilotage est prévu début 2026 afin de valider officiellement ce plan d'action.





FINALISATION DU PROJET DE CONCERTATION INNOVANTE POUR LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE DANS LES DENTELLES DE MONTMIRAIL

Élaboration d'un document d'aménagement concerté

Après deux années de travail, le projet CIGeFor-Dentelles (Concertation Innovante pour la Gestion Forestière durable) s'est achevé avec l'élaboration d'un document d'aménagement concerté à l'échelle du massif des Dentelles de Montmirail.

Ce projet s'inscrit dans le contexte de l'incendie d'août 2021, qui a détruit 240 hectares de forêts, de landes et de vignes. À la suite de cet événement, les propriétaires publics et privés se sont regroupés au sein de l'Association Syndicale Libre (ASL) des Dentelles, impulsant une dynamique collective inédite en faveur d'une gestion coordonnée du massif.

Le projet CIGeFor-Dentelles visait à construire une gestion forestière collective capable de répondre aux principaux enjeux du territoire : prévention du risque



incendie, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et valorisation durable des ressources forestières.

La démarche a mobilisé plus de 130 propriétaires forestiers et a donné lieu à un important travail de concertation, de diagnostics partagés et d'échanges techniques.

Le document d'aménagement produit synthétise l'ensemble des analyses et des actions conduites, il formalise des préconisations de gestion adaptées aux spécificités écologiques et foncières du massif et constitue désormais une base opérationnelle pour la mise en œuvre d'une gestion forestière durable.

Ce travail a permis d'appuyer la rédaction du Plan Simple de Gestion (PSG) de l'ASL des Dentelles, finalisé en fin d'année par le gestionnaire Alcina.

Lancement d'une campagne de collecte de fonds privés

Une nouvelle étape a été engagée avec le lancement d'une campagne de collecte de fonds privés en faveur des forêts des Dentelles de Montmirail.

Cette démarche a été officialisée le 1^{er} juillet à Saint-Hippolyte-le-Graveyron à l'occasion d'une conférence de presse qui a réuni des représentants de l'État, de la Région Sud, de la CoVe, du Parc du Mont-Ventoux, de la commune de Saint-Hippolyte-le-Graveyron, du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), de l'association RESPIR et de l'ASL des Dentelles.

Cette collecte est organisée dans le cadre du fonds RESPIR qui mobilise des financements privés pour soutenir des projets sylvicoles et de restauration des terrains sinistrés en forêt publique comme privée. L'association rassemble des propriétaires forestiers et des financeurs privés souhaitant s'engager dans la transition écologique, notamment à travers des démarches de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), en faveur de la gestion durable et de la préservation des espaces forestiers.

Les entreprises et acteurs économiques du territoire peuvent contribuer à cette dynamique par le biais du mécénat (ouvrant droit à une réduction fiscale) ou du parrainage, dans une logique de compensation volontaire et de valorisation de leur engagement RSE.



SONOSYLVA : UNE NOUVELLE ANNÉE À L'ÉCOUTE DES FORÊTS !

10 891 enregistrements en 2025

Depuis 2024, le Parc du Mont-Ventoux participe au projet SONOSYLVA, en partenariat avec l'Office national des forêts. Ce programme piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et les chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle a pour objectif de donner une vision régulière et précise de la biodiversité du territoire métropolitain, en estimant notamment l'évolution des populations animales et en étudiant les liens entre pressions humaines et réponses de la biodiversité.

Pour ce faire, un suivi de la biodiversité des forêts est organisé à l'échelle nationale à travers une méthode innovante basée sur l'éco-acoustique. Le projet repose sur un réseau de 110 sites à travers la France, dont celui du Parc du Mont-Ventoux.

En février 2025, un magnétophone a de nouveau été installé au cœur de la forêt de la Réserve Biologique Intégrale du Mont-Ventoux par l'équipe du Parc. Ce dispositif a enregistré les sons de la forêt de mars à septembre. En 2025, 10 891 enregistrements ont ainsi été réalisés !

Ces enregistrements seront analysés, lors de la troisième année du projet par les chercheurs, afin de mieux connaître et comprendre la diversité acoustique, les paysages sonores et les espèces à enjeux présentes dans cette forêt



CHAPITRE

6

SOUTENIR ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

*SOUSTENI E MANDA LOU
LE PÈR UNO AGRICULTURO
DURADISSO*



AGIR POUR UN PASTORALISME DYNAMIQUE, GARANT DES SERVICES ÉCOLOGIQUES



UNE TROISIÈME ET DERNIÈRE **CAMPAGNE** POUR LES MAEC

L'année 2025 a marqué l'aboutissement de la troisième et dernière campagne de contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dans le cadre de la programmation en cours. Cet outil vise à soutenir les agriculteurs qui maintiennent ou adoptent des pratiques vertueuses, en compensant les éventuels surcoûts et manques à gagner qui en découlent.

Cette ultime campagne a mobilisé trois éleveurs engagés dans la gestion de leurs surfaces herbagères au bénéfice de la biodiversité ou du maintien des milieux ouverts pour la Défense de

la Forêt Contre les Incendies (DFCI), ainsi que deux agriculteurs dans une gestion durable de leurs haies. Au total, elle représente un peu plus de 136 hectares engagés, pour un montant de 88 787 € sur cinq ans (2025–2029).

Avec cette campagne, la programmation MAEC actuelle arrive à son terme. La prochaine phase de contractualisation s'inscrira dans le cadre de la future Politique agricole commune (PAC), dont la mise en œuvre est prévue à partir de 2028.

Le bilan global de cette programmation est très satisfaisant : le montant total estimé en faveur des agriculteurs s'élève à 743 430 € (sous réserve de l'instruction des dossiers 2025 en cours), et l'enveloppe financière dédiée a été intégralement consommée.

COOPÉRATION ENTRE ESPACES VALLÉENS : UN PROJET POUR AMÉLIORER LA COHABITATION DES USAGES TOURISTIQUES ET PASTORAUX

Construction d'un partenariat entre territoires et services pastoraux

En 2024, le Parc a répondu à un appel à projets de la CIMA (Convention interrégionale du massif des Alpes) visant à améliorer la cohabitation entre usages touristiques et pastoraux dans les Espaces Valléens alpins, avec un financement du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT). Le projet porte sur les espaces pastoraux des Baronnies provençales, du Buëch-Dévoluy et du Mont-Ventoux, des territoires variés où troupeaux et activités de pleine nature se côtoient tout au long

de l'année. L'objectif est de mieux comprendre les besoins respectifs des éleveurs et des pratiquants afin de favoriser un équilibre durable entre ces usages.

La cohabitation entre pastoralisme et tourisme constitue en effet un enjeu de taille sur ces territoires. D'un côté, les éleveurs doivent gérer leurs troupeaux et leurs chiens de protection dans des espaces de plus en plus fréquentés. De l'autre, l'essor du tourisme de pleine nature génère des besoins croissants en information et en sensibilisation pour éviter les conflits d'usage et garantir une présence harmonieuse de tous sur le terrain.

Pour y répondre, les Parcs naturels régionaux des Baronnies provençales et du Mont-Ventoux, ainsi que la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy, se sont associés au CERPAM et à l'ADEME. Ensemble, ils partagent des outils, développent une culture commune et co-construisent un plan d'actions pluriannuel.

Des entretiens pour comprendre les enjeux des éleveurs et Offices du Tourisme

Pour ancrer ce partenariat dans la réalité du terrain, un travail d'écoute et d'analyse des besoins a été mené auprès des acteurs directement concernés. Des entretiens ont ainsi été conduits avec des éleveurs et des agents d'accueil d'offices de tourisme, principalement situés à proximité des zones pastorales, et complétés par un questionnaire en ligne diffusé auprès des Offices de Tourisme. Ces échanges ont permis de mettre en lumière les défis propres à chaque partie prenante, mais aussi d'identifier des pistes concrètes pour renforcer la communication et la gestion partagée des espaces.

Ils ont également révélé les attentes des professionnels du tourisme en matière de formation et de supports pédagogiques, tout en pointant les freins à une transmission efficace des messages de sensibilisation. En parallèle, un inventaire des outils existants a été réalisé pour mieux cerner les difficultés rencontrées dans la communication.

Ces retours de terrain ont permis d'affiner la stratégie de communication en identifiant clairement les publics prioritaires — randonneurs occasionnels, familles, sportifs réguliers, touristes étrangers — ainsi que les supports les plus adaptés pour les atteindre : signalétique sur les sentiers, vidéos, flyers multilingues, relais via les hébergeurs. Cette démarche collaborative pose ainsi les bases d'une communication cohérente, ciblée et partagée à l'échelle du territoire.



Des journées réunissant élus et techniciens autour du pastoralisme et du tourisme

Au-delà du travail d'enquête, des temps collectifs ont permis de partager les premiers enseignements et de confronter les expériences. Une partie de l'équipe du Parc du Mont-Ventoux a ainsi participé à deux journées d'échanges, les 17 et 18 mars 2025 dans la Drôme, consacrées à la cohabitation entre activités de pleine nature et pastoralisme. La première s'est tenue à la Maison du Parc des Baronnies provençales à Sahune, la seconde à

Lus-La-Croix-Haute, toutes deux dans le cadre du projet soutenu par l'État sur la cohabitation des usages touristiques et pastoraux.

Après une présentation des diagnostics réalisés et des pistes d'actions envisagées, la trentaine de participants a été mise en situation pratique, sous la conduite de Béatrice Reynaud, référente du réseau chien de protection à l'Institut de l'Élevage (Idele). Par petits groupes, ils ont pu expérimenter les bons comportements à adopter et observer les réactions des chiens de protection.

La deuxième journée a quant à elle permis aux territoires du Sud d'échanger avec d'autres espaces valléens et services pastoraux du massif



alpin, afin de comparer enjeux et approches. Une table ronde a rassemblé les participants autour d'une réflexion collective sur des pistes d'action à court, moyen et long terme, portant à la fois sur la cohabitation des usages et sur la diversification économique.

Une feuille de route et de nouveaux objectifs pour 2025-2026

Ces échanges et retours de terrain ont naturellement conduit à structurer les prochaines étapes du projet. Les enquêtes et entretiens menés auprès des différents acteurs, complétés par des temps de travail collectifs, ont en effet permis d'identifier des leviers d'action partagés et de formaliser une feuille de route pour 2025-2026.

Dans cette dynamique, un nouveau dossier a été déposé en mai 2025 auprès de la CIMA pour poursuivre et amplifier le travail engagé. Les objectifs visent à consolider le partenariat existant, renforcer la communication et développer la formation des acteurs du territoire. Concrètement, cela se traduira par un accompagnement des organisateurs de manifestations sportives, la mise en place de formations à destination des professionnels du tourisme, et un travail de cartographie des quartiers pastoraux à l'attention des opérateurs touristiques.

Prochainement, la création d'un premier outil cartographique permettra aux acteurs et prescripteurs touristiques de mieux informer les visiteurs sur la localisation des troupeaux, et de faciliter ainsi une cohabitation apaisée sur les espaces pastoraux.



Un second Séminaire « pastoralisme et tourisme » à Lus-la-Croix-Haute

Cette dynamique s'est poursuivie à l'automne avec un nouveau temps fort dédié au dialogue entre pastoralisme et tourisme. Le 18 novembre, l'équipe du Parc a participé à la rencontre « Pastoralisme et tourisme : comment cohabiter dans les territoires alpins ? », organisée à Lus-la-Croix-Haute dans la Drôme.

Cette journée a rassemblé différents territoires alpins autour des enjeux de cohabitation entre activités pastorales et fréquentation touristique. Elle a offert un espace d'interconnaissance entre acteurs, nourri par des témoignages croisés d'offices de tourisme et d'éleveurs, qui ont partagé leurs expériences, les difficultés rencontrées et les leviers mobilisés localement.

Les échanges ont notamment porté sur la mutualisation des outils de communication, dans l'objectif de mieux informer les visiteurs, de favoriser la compréhension des pratiques pastorales et de prévenir les conflits d'usage.

Pastoralisme et loup : une journée d'immersion pour mieux cohabiter

Dans le prolongement des actions engagées, une journée thématique dédiée aux enjeux du loup et du pastoralisme s'est tenue le 8 décembre à Rosans (05). Cette rencontre a rassemblé un public varié : hébergeurs (adhérents des Offices de Tourisme et à la marque Valeurs Parc), éleveurs, élus, ainsi que des techniciens du Parc et des services pastoraux. La matinée, animée par Ricardo Simon, docteur et consultant indépendant en écologie, a permis de décrypter l'éthologie du loup, son comportement de prédation et l'état de sa présence en zone Sud. L'après-midi a été consacrée à une visite chez une éleveuse locale. Au contact de son troupeau de brebis protégé par cinq chiens de race Montagne des Pyrénées, les participants ont pu expérimenter concrètement la rencontre avec les chiens de protection. Ce temps fort a permis de mieux mesurer les contraintes quotidiennes des éleveurs face à la pression de la prédation, avec l'appui technique de l'Institut de l'Élevage.

La journée s'est conclue par un temps d'échange en salle sur les enjeux de cohabitation. L'objectif : trouver un équilibre entre le maintien des activités pastorales et le développement des pratiques touristiques (randonnée, VTT, trail) dans le territoire du pôle Sud.

Élus, acteurs du sport et du pastoralisme se rencontrent à Vaison-la-Romaine

Afin de poursuivre le dialogue de proximité, une matinée d'échanges a réuni, le 20 novembre, les acteurs clés du Ventoux et des Baronnies. Organisateur d'événements, bergers, élus et techniciens se sont retrouvés pour croiser leurs regards sur les enjeux pastoraux et sportifs dans ces massifs. La session a débuté par un diagnostic complet du pastoralisme local : nombre d'exploitations, surfaces pâturées et organisation de la transhumance. Un point crucial a été fait sur les mesures d'adaptation face à la prédation, notamment le rôle essentiel des chiens de protection. Parallèlement, l'organisation des sports de nature a été décryptée, abordant les questions de foncier, d'offre officielle et de gestion des conflits d'usage.

Le témoignage d'Alexandre Majorel, berger, associé à celui d'un organisateur d'événements, a permis d'illustrer les réalités quotidiennes de chacun. En conclusion, des pistes de travail concrètes ont été dégagées. L'accent a été mis sur l'amélioration de la communication, tant en amont que pendant les manifestations sportives, afin de mieux sensibiliser les participants aux enjeux de l'élevage et de garantir une cohabitation sereine avec les activités de loisirs.

CULTIVER LA HAIE ET L'AGROFORESTERIE AU MONT-VENTOUX (CHAM)



Les haies jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, le soutien à la production agricole, la transition agroécologique et l'adaptation des territoires au changement climatique.

Porté par l'État, le Pacte en faveur de la haie vise à accroître le linéaire de haies en France.

Dans ce cadre, le Parc du Mont-Ventoux, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse et la SCOP AGROOF, accompagne, dans la limite des financements disponibles, les projets de plantation et de gestion durable des haies sur son territoire.

Cette année, AGROOF a accompagné Florence Guende dans la mise en place d'un projet agroforestier sur son exploitation de Mazan. Pionnier à l'échelle du Vaucluse, ce projet combine la production de bois d'œuvre avec des cultures céréalières, tout en poursuivant plusieurs objectifs : valorisation du paysage, production d'olives, renforcement de la biodiversité et développement de la lutte biologique.

Concrètement, 580 mètres linéaires de haies seront plantés, représentant 352 arbres et arbustes. Les travaux débuteront début 2026.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU MONT-VENTOUX



Les 5 axes du PAT Mont-Ventoux

1. Soutenir une agriculture de proximité, durable et diversifiée, en accompagnant les transitions agroécologiques et en favorisant l'installation de nouveaux producteurs.
2. Développer les circuits courts et l'accès à une alimentation locale de qualité, notamment via la restauration collective et les marchés de proximité.
3. Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, en identifiant les leviers de résilience face aux enjeux climatiques, économiques et sociaux.
4. Sensibiliser et éduquer les habitants à une alimentation saine, locale et responsable, à travers des actions pédagogiques et de communication.
5. Favoriser la coopération et la gouvernance alimentaire locale, en structurant une dynamique collective durable autour de ces enjeux.

En septembre 2025, Mathilde COTTIGNIES été recrutée en tant que chargée de mission du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PAT

Le 11 décembre, le comité de pilotage du PAT a réuni une vingtaine de membres pour dresser le bilan des actions conduites en 2025 et tracer les perspectives pour l'année à venir.

Plusieurs projets engagés en 2025 se poursuivront, parmi lesquels L'École du goût, qui comprend des ateliers d'éducation alimentaire dans les crèches et centres de loisirs, accompagnés de formations pour les personnels, et le projet Chausirès ! qui continue de déployer des ateliers avec la Mission locale de Carpentras, de soutenir financièrement les centres sociaux et d'assurer la récupération des invendus agricoles au bénéfice des structures d'aide alimentaire.

Ce dernier volet a fait l'objet d'une attention particulière : afin d'en faciliter la coordination en 2026, plusieurs pistes sont à l'étude, dont le recours à une application mobile.

Ce COPIL a également été l'occasion d'annoncer le lancement, début 2026, d'un projet d'accompagnement de la restauration collective.

UN PAT OPÉRATIONNEL

Le Plan d'Action du Projet Alimentaire Territorial du Ventoux 2024-2029 « Bien manger, bien vivre dans le Ventoux » validé en janvier 2024 constitue une feuille de route stratégique pour construire un système alimentaire local, durable et résilient. Structuré en **5 axes, 11 objectifs et 25 actions**, il a pour ambition de poser un cadre clair et partagé autour des grands enjeux alimentaires du territoire.

Ce projet s'inscrit dans une démarche participative et territoriale, mobilisant l'ensemble des acteurs de la filière : agriculteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, associations et citoyens.

UN PAT DE NIVEAU 2

Le Projet Alimentaire Territorial du Parc a été reconnu de niveau 2 en **septembre 2024** marquant une avancée significative dans la structuration et la consolidation du PAT sur le territoire.

Le Parc avait obtenu l'Appel à projet 2024 de la DRAAF « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » avec le projet « Ce que bien manger veut dire », qui permet de travailler sur les changements de pratiques à travers 3 projets phares :

- La mise en place d'une « École du goût » pour les crèches et centres de loisirs, afin de sensibiliser les enfants et les personnels des établissements à une alimentation saine.
- L'accompagnement de cantines scolaires pilotes : diagnostic, immersion en cuisine, et préconisations pour une alimentation plus locale et durable.
- La réalisation d'une étude ethnographique sur le patrimoine agricole et alimentaire du Ventoux, visant à valoriser les traditions locales.

POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ACCESSIBLE (2023-2026)

Chausirès ! 2023-2026 : pour des produits de qualité pour tous

Fin 2023, le projet « Chausirès ! » - Vous choisirez en provençal » - a été lauréat de l'appel à projet « Mieux manger pour tous » porté par la DREETS. Ce soutien permet d'engager sur trois ans des actions concrètes pour améliorer l'accès à une alimentation durable pour les publics en situation de précarité. Chausirès ! vise à structurer une filière solidaire et locale, en mobilisant les acteurs du territoire, afin que chacun, jeunes comme seniors, puisse accéder à des produits frais et de qualité. Le projet s'organise autour de deux principaux volets :

Fédérer et sensibiliser autour d'une alimentation plus durable et accessible

Deux formations intitulées « Aide alimentaire : alimentation et petit budget », proposées par l'association Les Insatiables, se sont tenues les 16 octobre et 11 décembre. Destinées aux structures d'aide alimentaire, elles combinaient apports théoriques (chiffres sur la précarité, outils pour concevoir des repas équilibrés à moindre coût et animer des ateliers auprès des bénéficiaires) et mise en pratique autour de la réalisation d'un menu complet, équilibré et accessible financièrement. La première s'est déroulée au lycée ACAF-MSA de Vaison-la-Romaine, la seconde a permis l'inauguration de la nouvelle cuisine du Centre social Lou Tricadou, dans le quartier du Pous du Plan, ouverte depuis décembre 2025.

Dans le cadre de ce projet, le Parc apporte également son soutien à l'épicerie sociale mobile ECOREV de Vaison-la-Romaine.

En 2025, vingt-six ateliers autour de l'alimentation ont été organisés en partenariat avec la Mission locale de Carpentras. Au programme : ateliers de découverte des métiers avec visites chez des artisans, ateliers diététiques, ateliers de cuisine, etc.

Dans le cadre du Festival Ventoux Saveurs, l'association Les Insatiables a quant à elle sillonné huit communes du Parc à bord d'un camion aménagé en cuisine, pour proposer des ateliers de cuisine et de nutrition spécialement conçus pour les seniors.

Le Festival a également été l'occasion d'un atelier « Cuisine d'automne » organisé avec le Centre social Lou Tricadou, mettant à l'honneur les légumes bio de la ferme de la Rostide.





Structurer une filière solidaire et locale en expérimentant des solutions d’approvisionnement pour une alimentation plus saine et durable.

Rencontre entre donateurs et bénéficiaires du projet

Le 3 avril, une rencontre au Campus Provence Ventoux a permis aux producteurs, aux expéditeurs donateurs et aux acteurs du milieu associatif d’échanger sur le projet Chausirès. L’occasion de partager des témoignages riches, et de discuter des actions passées et des perspectives pour l’année. Les producteurs qui ont participé à cette rencontre ont clairement exprimé le souhait de poursuivre leurs dons de fruits et légumes déclassés ou invendus. Les expéditeurs et grossistes ont confirmé leur soutien au projet en se coordonnant afin de faciliter le passage des associations solidaires. Celles-ci ont exprimé leur gratitude envers les producteurs présents pour leurs dons de fruits et légumes, particulièrement appréciés par leurs bénéficiaires.

Lors de cette rencontre, la présentation de Solaal, association nationale qui facilite le don agricole,



qui intervient dans la Région Sud auprès des associations habilitées par la DREETS, a permis de réfléchir aux synergies possibles pour répondre aux différents besoins. Le lien avec la plateforme Agrilocal84 a été également évoqué avec le Département de Vaucluse, pour favoriser l’achat à tarif préférentiel des surplus agricoles par la restauration collective.

En 2025, plus de 12 tonnes de produits (asperges, cerises IGP, abricots...) ont été sauvées du gaspillage et acheminées vers les Restos du Cœur, les épiceries sociales et solidaires, des foyers d’adultes handicapés ou encore des étudiants précaires.

Restitution du diagnostic sur la précarité alimentaire à l’échelle du Parc

Le 26 septembre, une restitution du diagnostic sur la précarité alimentaire en visioconférence a réuni associations, élus, institutions et acteurs de la précarité alimentaire du territoire.

À cette occasion, le cabinet d’études CERESCO a présenté les résultats du diagnostic élaboré à partir d’une enquête conduite auprès de 164 personnes en situation de précarité dans le Parc du Mont-Ventoux. Les échanges qui ont suivi ont porté en particulier sur la récupération des invendus agricoles à destination des structures d’aide alimentaire, avec l’objectif d’identifier des solutions logistiques pour pérenniser cette action. En fin de réunion, un sondage a permis de dégager les trois priorités du projet Chausirès ! pour 2026 :

- Poursuivre le travail sur la logistique de récupération des invendus, avec la nécessité de faire le lien avec les dynamiques environnantes et d’envisager un changement d’échelle de l’action menée (volet 2 du projet).
- Maintenir les actions d’éducation à l’alimentation en milieux prioritaires (volet 1 du projet).
- Capitaliser et évaluer les actions menées afin de favoriser une prise de recul, notamment par l’organisation de temps fédérateurs portés par le Parc.



SENSIBILISER À L'ALIMENTATION DURABLE AVEC L'ÉCOLE DU GOÛT

L'École du Goût, soutenue financièrement par la DRAAF et la MSA, accompagne crèches et centres de loisirs du territoire dans la mise en place d'un parcours d'éveil à l'alimentation durable, destiné aux enfants de 18 mois à 12 ans. Le dispositif intègre également la formation des équipes encadrantes, afin de pérenniser la démarche et de renforcer leurs compétences sur ces enjeux.

En 2025, le Parc et ses partenaires (Opus 84 – Université Populaire du Ventoux – CEDER - diététiciens indépendants) ont animé une série d'ateliers autour d'une alimentation saine et de la réduction du gaspillage alimentaire.

Les thématiques abordées ont été variées : alimentation locale et de saison (ateliers cuisine, contes, diversification alimentaire), parcours de l'aliment de la graine à l'assiette (visites de fermes, jardins pédagogiques), compostage et réduction du gaspillage, ainsi qu'éveil sensoriel et à la curiosité alimentaire.

Au total, **11 établissements** ont bénéficié de ces ateliers :

- **8 crèches** : Les P'tits Mousses (Carpentras), Les Petitous (Aubignan), Chante-Cigale (Saint-Didier), Les Ventoupetits (Bédoin), Les Pitchounets (Pernes-les-Fontaines), Farandole des Lucioles (Malemort-du-Comtat), Multi accueil Auzipinoux (Mormoiron), Les Pequelets (Sault)
- **3 centres de loisirs (ALSH)** : Les Aventuriers du Ventoux (Bédoin), La Courte Échelle (Vaison-la-Romaine) et ALSH Municipal (Velleron)



PROMOUVOIR LES FILIÈRES AGRICOLES



18^{ème} Festival Ventoux Saveurs du 13 septembre au 26 octobre

Pendant 6 semaines, 71 structures ont organisé, sous l'impulsion du Parc, plus de 100 animations dans 30 communes du Parc : dégustations, visites, expositions, conférences, fêtes de terroir... L'occasion cette année encore de mettre en valeur les producteurs passionnés et les richesses exceptionnelles du Parc. Ce Festival agricole constitue chaque année une véritable immersion sensorielle dans notre territoire, avec en point d'orgue la traditionnelle et très attendue fête des saveurs du Parc qui s'est déroulée le dimanche 5 octobre à Sault.



Pour son édition 2025, cette 18^{ème} édition du Festival a plus particulièrement mis en avant les vins et produits de la ruche bénéficiaires de la marque «Valeurs Parc du Mont-Ventoux». En 2025, 9 rencontres PAT ont été proposées dans le cadre du festival (camion des Insatiables avec des ateliers cuisine pour les séniors, conférence sur le génie végétal, jardin et agroécologie, projection-débat...).



En 2025, un logo a été créé pour accompagner désormais la communication du Festival.



PROGRAMME RES-MAB : RÉSILIENCE CLIMATIQUE EN AGRICULTURE



LANCEMENT DES AGRI-EXPLORATEURS DU CLIMAT : SOLS VIVANTS ET BIODIVERSITÉ !

Dans le cadre du programme RES-MAB financé par la Fondation PRIMA et qui réunit 7 Réserves de Biosphère méditerranéennes (France, Jordanie, Slovénie, Italie, Espagne, Maroc et Liban) sur les questions de la résilience des territoires face au changement climatique, le Parc du Mont-Ventoux et l'ODG AOC Ventoux ont mis sur pied un dispositif d'accompagnement des agriculteurs. L'objectif est de faciliter et adapter les changements de pratique sur chaque exploitation agricole, en innovant et en pensant ces évolutions sur le long-terme. C'est aussi une volonté affichée de rompre l'isolement des agricultrices et agriculteurs face aux défis climatiques.

La création des agri-explorateurs du climat est née d'une démarche participative, fondée sur l'écoute directe des problématiques des

exploitants agricoles. Trois ateliers ont ainsi été organisés en janvier et février, à Entrechaux, Saint-Pierre-de-Vassols et Sault, réunissant au total 30 participants. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les effets concrets du changement climatique sur leurs exploitations et de faire émerger les grandes thématiques à travailler : les sols, la gestion de l'eau et la biodiversité.

Sur cette base, un travail d'ingénierie pédagogique a été mené avec le CFPPA Provence Ventoux et des experts du territoire (Naturoptère, GRAB, consultant en agroécologie...) pour construire deux parcours.

Ce cycle de rencontres et de formations permettra d'impulser des dynamiques de coopération, d'entraide et d'expérimentation. Au programme : des rencontres entre pairs, des visites, des diagnostics, des formations, des aides au financement d'infrastructures agroécologiques, des analyses de sols et des suivis individuels.

Par ailleurs 2 partenariats ont été établis pour venir conforter 2 GIEE émergents : le GIEE Lavature animé par le GDA du Pays d'Apt et le GIEE Pollinisateurs cerisiers, animé par l'Abeille Rousse.



Les étudiants à la rencontre des agri-explorateurs



Comment les agricultrices et les agriculteurs du Parc s'adaptent-ils au changement climatique ?

C'est avec cette question que 4 étudiant(e)s de la Licence Professionnelle Transition Agro-Ecologique des Territoires (co-organisée par la MFR de Bollène et l'Université d'Avignon) sont allés à la rencontre de 9 agricultrices et agriculteurs pour réaliser leurs portraits sous forme de fiches qui sont désormais en ligne sur le site du Parc.

Chacune de ces fiches comporte :

- une présentation de chaque entreprise en quelques chiffres clés,
- une frise chronologique mettant en perspective les aléas climatiques majeurs et les modifications des systèmes de production,
- une description de pratiques agroécologiques inspirantes et les freins et leviers au changement.

Retrouvez toutes les fiches
sur le site internet du Parc [ici](#)



Les visites de printemps des agri-explorateurs

Afin de conserver la dynamique des ateliers participatifs de début d'année, quatre visites « en bout de champs » ont été proposées au printemps aux agri-exploratrices et agri-explorateurs sur des thématiques en lien avec l'adaptation au changement climatique : la biodiversité des sols agricoles, les pollinisateurs sauvages, les couverts végétaux sur lavandes et la biodiversité fonctionnelle.

L'objectif de ces visites était de rentrer dans le vif du sujet, de rencontrer les experts qui accompagneront et formeront les groupes d'agriculteurs sur la durée du projet (jusqu'à fin avril 2027) et de confirmer l'engagement des agriculteurs.

Les agri-explorateurs du climat
Visites de printemps

RES-MAB
unESCO

Coopération - Formation - Experimentation

Programme:
- Complétement des 3 ateliers de lancement
- Proposition des parcours agri-explorateurs
- Recueil de vos suggestions
- Visites techniques et observations in situ (CRAB)

Favoriser la biodiversité fonctionnelle
Mercredi 22 mars 2025 10h-14h30
Chez Arnaud Djan (Béroulleville) à **CRAB** (Larzac)
Cadaillac
Avec le CRAB - Jérôme Lemaire

La biodiversité du sol
Jeudi 27 mars 09h-13h30
Au Domaine Les Baies (Gard, La Bastide)
(Villeneuve)
Avec l'INRAE (Hélène Lecoq, Karim Antomogilite)

Les pollinisateurs sauvages
Lundi 7 avril 2025 10h-14h30
Chez M. Lemaire à Villeneuve (Gard)
Larzac
Avec la SCIC L'Arbuste Rose

Destruction de couverts sur lavandes
Jeudi 22 avril 2025 14h30-19h
À Baud - avec Christophe Lemaire
Avec le GREDIFAV et la Grande
d'Agropolis SA

Inscriptions ICI

Votre partenaire
Mars (France) - Ramonon
Mars (France) - Ramonon
Mars (France) - Ramonon



Lors de ces visites qui ont réuni 22 agriculteurs et 17 techniciens, quatre agriculteurs ont ainsi pu témoigner de leurs démarches, des succès et des difficultés rencontrées, mais aussi montrer et expliquer leurs pratiques. Les échanges avec les participants ont permis de partager les techniques mises en place, les obstacles rencontrés et les services rendus à l'agriculteur, parfois difficilement mesurables. Enfin, les résultats des études scientifiques expliquées in situ ont permis de valider les démarches mises en œuvre.



Formation et accompagnement des agri-explorateurs

Deux parcours de formation ont été proposés aux agri-explorateurs : sols vivants et biodiversité.

Construit sur mesure pour renforcer la résilience des sols face au changement climatique, le parcours « sols vivants » a débuté fin 2025 avec deux journées de formation réalisées par un agro-écologue et une formatrice du CFPPA sur les mécanismes de la vie et de la fertilité des sols. Chaque participant a pu bénéficier d'une analyse de sol approfondie qui a ensuite été commentée au regard des pratiques agricoles et des objectifs de chacun.

Dans la continuité de cette session, un suivi individuel des agri-explorateurs a été réalisé jusqu'à fin décembre et a permis d'identifier les problématiques et les leviers d'amélioration possibles.





LE SÉMINAIRE INTERMÉDIAIRE RES-MAB ACCUEILLI PAR LE VENTOUX

Du 5 au 7 novembre, la Réserve de biosphère du Mont-Ventoux a accueilli la réunion à mi-parcours du projet européen RES-MAB. Cet événement international a rassemblé 35 participants issus des 7 Réserves de biosphère méditerranéennes partenaires pour trois journées de travail à Bédoin, au cœur du territoire venturois. Les premiers mois de travail étant menés à distance en visioconférence, ce temps fort du projet a offert une précieuse occasion d'échanges en présentiel.

Après une première journée consacrée à l'évaluation du projet et à la cohésion, le deuxième jour du séminaire a permis aux participants de découvrir concrètement les initiatives locales qui font la richesse de la Réserve de biosphère du Mont-Ventoux. De la fraîche et vivifiante ascension du sommet du Ventoux jusqu'aux visites d'exploitations agricoles exemplaires, ces immersions ont mis en lumière la diversité des réponses locales face aux défis climatiques : agroécologie, optimisation des dépenses énergétiques, compostage des déchets, vente directe, accueil à la ferme, réemploi des bouteilles ...



Le séminaire s'est clôturé par une table ronde réunissant chercheurs de l'INRAe, techniciens de la Chambre d'agriculture et du CIVAM, un expert de l'Université de Venise et une agricultrice locale, Florence Guende de La Ferme du Rouret à Mazan, autour d'un thème central : comment accompagner et expérimenter ensemble (chercheurs, techniciens et agriculteurs) des pratiques agricoles et des paysages résilients face au changement climatique ? Un moment fort de dialogue et de co-construction entre science et terrain, qui ouvre des perspectives concrètes pour l'avenir des Réserves de biosphère méditerranéennes.



STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE CÉRÉALES-LÉGUMINEUSES LOCALES ET BIOLOGIQUES « GRAINES DU VENTOUX »



2025 a été une année de structuration pour la filière Graines du Ventoux, avec des avancées sur plusieurs axes : gouvernance, communication externe, qualité boulangère et sanitaire des produits, et débouchés commerciaux locaux. Une identité visuelle a vu le jour (logo, flyer) pour doter la filière d'outils de communication concrets. En parallèle, l'animation du réseau de partenaires s'est poursuivie, tout comme la recherche de financements pour investir dans des solutions de stockage pérennes.

En janvier, des étudiants de 4^{ème} année de l'ISARA, encadrés par le Parc, ont mené une

étude comparative sur quatre filières alimentaires locales, analysant leurs facteurs de réussite et points de vigilance pour en tirer des enseignements utiles à Graines du Ventoux.

Le travail sur le cahier des charges a également démarré, à travers plusieurs réunions avec les agriculteurs, pour définir les pratiques permettant d'atteindre des critères sanitaires et de panification satisfaisants. En lien avec les PAT de Vaucluse (Luberon, Ventoux et Grand Avignon), une réflexion s'est engagée sur l'approvisionnement des cantines scolaires en pains biologiques et locaux, en s'appuyant sur les retours d'expérience d'autres filières panicoles régionales.

Enfin, le comité de pilotage s'est réuni le 27 novembre, rassemblant des partenaires variés : Région Sud, INRAe, ADEME, Agribio 84, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat, agriculteurs et boulangères. Ce COPIL a été l'occasion de dresser un bilan de l'année et d'animer deux ateliers participatifs, l'un invitant les participants à projeter la filière dans ses meilleurs et ses pires scénarios à 5 ans, l'autre portant sur les compétences à mobiliser pour y parvenir.

CONCERTATION POUR UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX DE L'AGRIVOLTAÏSME DANS LE PARC

La loi d'accélération des énergies renouvelables de novembre 2023 et ses différents décrets d'application sont venus préciser le cadre

réglementaire applicable aux installations agrivoltaïques associant production d'électricité renouvelable et activité agricole.

Avec l'émergence de nombreux projets ces dernières années, des enjeux importants ont été identifiés à l'échelle du territoire du Parc. Pour prévenir un développement anarchique de cette filière et concilier production d'énergie renouvelable, préservation des patrimoines environnementaux et paysagers, une démarche de concertation sur le thème de l'agrivoltaïsme a été initiée dans le cadre du projet RES-MAB.

Les acteurs locaux du territoire (DDT de Vaucluse, élus locaux, Région Sud, Chambre d'Agriculture de Vaucluse, agriculteurs, opérateurs énergétiques...) ont été sollicités pour participer à des entretiens individuels et des ateliers collaboratifs, permettant de recueillir la vision de chacun. Cette démarche a abouti en juin 2025 à la co-construction d'une feuille de route stratégique pour la période 2025-2030, visant un développement d'un agrivoltaïsme adapté aux spécificités du territoire.

La feuille de route élaborée propose trois axes :

- Gouvernance : élaboration d'une charte multi-acteurs d'ici 2026
- Suivi des expérimentations : création d'indicateurs et d'un observatoire régional pour évaluer les impacts agronomiques, écologiques et sociaux.
- Communication : informer et sensibiliser par des visites de sites et forums à destination des différents publics.



CHAPITRE

7

ÉCOTOURISME ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

*ECOTOURISME
E ATIVETA DE
PLENO NATURO*



FAIRE ÉMERGER, CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UNE DESTINATION ÉCOTOURISTIQUE « MONT-VENTOUX »

#ValeursParc

La cérémonie de remise de la marque aux 7 nouveaux bénéficiaires s'est déroulée le 30 octobre à l'office de tourisme de Carpentras.

LA MARQUE « VALEURS PARC » DU MONT-VENTOUX S'ÉTEND AUX PRODUITS OLÉICOLES

Depuis 4 ans, le Parc du Mont-Ventoux s'implique aux côtés des 8 autres Parcs de la Région Sud dans le développement et la promotion de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Il participe ainsi activement à la structuration d'une offre touristique responsable ciblée sur une découverte immersive des patrimoines naturels et culturels.

Après une première phase de déploiement dans le domaine de l'écotourisme (hébergements et restauration, accompagnateurs et sites de visite), puis aux produits agricoles « Vin » et « Miel et produits de la ruche », elle s'étend désormais à l'activité oléicole.

Après une phase d'audit puis de validation par les instances du Parc, 4 nouveaux bénéficiaires agricoles et 3 nouveaux prestataires touristiques ont reçu la marque « Valeurs Parc naturel régional – Mont-Ventoux » en 2025, portant à 27 le nombre actuel de bénéficiaires.



QU'EST-CE QUE LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL » ?

Créée en 2016, Valeurs Parc naturel régional est une marque nationale et collective, propriété du Ministère de la Transition écologique. Elle est commune à l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux de France. Elle atteste l'engagement d'un prestataire aux côtés de son Parc et valorise ses actions en faveur de la préservation de l'environnement, d'un accueil pour tous et de l'économie locale. Cette marque collective apporte une plus-value aux entreprises bénéficiaires en les différenciant sur leur marché, grâce aux valeurs qu'elle porte. Elle est la garantie de découvertes authentiques, de bien-être, de ressourcement et d'une consommation plus responsable et de proximité..



Les 27 bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional Mont-Ventoux :

Prestations touristiques (hébergements, accompagnateurs et sites de visite)

- Passion Nature, Daniel Villanova, Accompagnateur en Montagne (Sault)
- Les Chemins de Pierre, Pierre Peyret, Accompagnateur en Montagne (Beaumont-du-Ventoux)
- Hôtel le Nesk*** (Sault)
- Hôtel La Bastide de Vaison** (Vaison-la-Romaine)
- Chambres d'hôtes et gîtes Aux Tournesols** et *** (Malaucène)
- Résidence Escapade Le Moulin de César** (Vaison-la-Romaine)
- Le gîte de l'ASP, Accueil Spéléologique du Plateau d'Albion (Saint-Christol d'Albion)
- Chambres d'hôtes et gîte Le Mas de Plein Pagnier (Mazan)
- Chambres d'hôtes et gîtes La Bastide des Bourguets**** (Sault)
- Gîtes du Domaine de Mas Caron (Caromb)
- Village Vacances Léo Lagrange Le Hameau des Oliviers*** (Vaison-la-Romaine)
- Chambres d'hôtes Métafort (Méthamis)
- Distillerie Aroma'Plantes (Sault)
- Nougaterie Silvain (Saint-Didier)
- Gîtes de Baye ♂♂♂♂ (Vaison-la-Romaine) - *bénéficiaire en 2025*
- Camping Les Verguettes**** (Villes-sur-Auzon) - *bénéficiaire en 2025*
- Domaine du Val de Sault**** (Sault) - *bénéficiaire en 2025*

Produits agricoles (vin, miel et huile d'olive)

- La Roche Buisnière, domaine viticole (Faucon)
- Plein Pagnier, domaine viticole (Mazan)
- Château Pesquié, domaine viticole (Mormoiron)
- Mas Oncle Ernest, domaine viticole (Entrechaux)
- TerraVentoux, cave coopérative (Villes-sur-Auzon et Mormoiron)
- Les Avettes du Ventoux, Apiculteur (Aubignan)
- Moulin à huile du Comtat (Caromb) - *bénéficiaire en 2025*
- Château La Croix des Pins, domaine viticole (Mazan) - *bénéficiaire en 2025*
- Domaine de Fondrèche, domaine viticole (Mazan) - *bénéficiaire en 2025*
- Le Rucher Apaïa, Apiculteur (Mazan) - *bénéficiaire en 2025*



Le 2 juin, les membres du réseau Valeurs Parc « Mont-Ventoux » se sont retrouvés au Domaine de Plein Pagnier pour une matinée d'échanges, d'informations et de partages.



DESTINATION PARCS : LA NOUVELLE PLATEFORME DU TOURISME ENGAGÉ

Avec Destination Parcs, les 59 Parcs naturels régionaux de France ont uni leurs forces pour proposer des séjours, activités et expériences qui ont du sens : hébergements durables, rencontres authentiques, découvertes nature...

Le Parc du Mont-Ventoux s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en valorisant les professionnels engagés de son territoire, porteurs de la marque Valeurs Parc naturel régional.

Une invitation à explorer autrement, dans le respect des patrimoines et des territoires.

www.destination-parcs.fr

LE PARC ENGAGÉ DANS LE PLAN DE TRANSITION TOURISTIQUE EN VAUCLUSE

Copiloté par Vaucluse Provence Attractivité (VPA) et de nombreux partenaires publics et privés, le plan de transition touristique vise à faire du Vaucluse une destination touristique responsable d'excellence.

Acteur de cette transition, le Parc du Mont-Ventoux participe aux différentes instances du projet.

En 2025, des ateliers de conception d'offres éco et slow touristiques ont été organisés par VPA dans les locaux du Parc. Animés par Elsa Happy Travel, ils ont réuni les équipes des Offices de tourisme du territoire et celles du Parc. Les participants ont ainsi pu se former à la conception d'idées de séjours éco et slowtouristiques, en travaillant notamment sur les publics cibles, les thématiques et la structuration des expériences proposées. Les ateliers ont également permis d'aborder les bases du storytelling appliqué au tourisme, afin de mieux valoriser et raconter les expériences proposées aux visiteurs.



Retrouvez la démarche sur
le site internet de VPA [ici](#)



Bilan de la fréquentation touristique en France,
dans le département de Vaucluse et à l'échelle de
la Destination Ventoux à l'occasion du « Grand debrief »

SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET FAVORISER UNE MEILLEURE COHABITATION DES USAGES EN ESPACE NATUREL

DIAGNOSTIC DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DANS LE PARC

La Charte du Parc 2020-2035 consacre la mesure 29 au développement d'une offre d'activités de pleine nature respectant les usages locaux et la biodiversité. L'une des actions de cette mesure vise à mieux encadrer et valoriser les nombreuses manifestations sportives, en coordonnant l'accueil des organisateurs, en réduisant les impacts environnementaux potentiels, en optimisant les retombées économiques et en améliorant l'acceptation par les habitants.

Le 22 avril, le Parc du Mont-Ventoux a réuni de nombreux partenaires et acteurs du territoire pour restituer le travail mené au sujet des manifestations sportives en milieu naturel.

Réalisé avec le soutien de la Sous-Préfecture de Carpentras, le diagnostic des événements sportifs organisés dans les 37 communes du Parc a permis d'identifier des pistes d'actions pour une meilleure conciliation entre sport, environnement et cadre de vie (Altisens/2024).

Cette dynamique de concertation avec les partenaires concernés se poursuivra par des rencontres avec les organisateurs sportifs pour une gestion plus durable et concertée de ces manifestations.



CHIFFRES CLÉS DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS EN MILIEU NATUREL DANS LE PARC

Les manifestations qui se déroulent dans le territoire du Parc représentent 64 % des manifestations vauclusiennes.

155 manifestations en moyenne par an entre 2012 et 2023 (hors période Covid)

112 manifestations en 2023

37 500 participants en moyenne par an, entre 2016 et 2023

36% sont des manifestations motorisées,

36% de manifestations à vélos,

8% de manifestations trails.

On note une augmentation de + 40% de manifestations trail entre 2022 et 2023.



STRUCTURER ET VALORISER LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

UN PARTENARIAT RECONDUIT ENTRE LE PARC ET LES COMMUNES DES DENTELLES DE MONTMIRAIL POUR LA GESTION DES FLUX EN MILIEU NATUREL (RANDONNÉE PÉDESTRE)

Face à des enjeux communs, le Parc et les communes des Dentelles de Montmirail situées hors de son périmètre (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Lafare et Vacqueyras) ont renouvelé le partenariat initié en 2022. Ce partenariat se concentre sur l'organisation et la gestion des flux en milieu naturel, notamment l'accueil des randonneurs et des sportifs de pleine nature, ainsi

que sur la surveillance des massifs boisés par la Garde Régionale Forestière.

En 2025, le Parc a continué le travail débuté par la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) sur les sentiers et leur statut foncier, visant à proposer un réseau d'itinéraires à intégrer au Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR). L'objectif est de structurer l'offre de randonnées balisées et d'organiser la fréquentation des espaces naturels. Ce projet est mené en collaboration avec les communes concernées, la CoVe et le Département de Vaucluse qui a signé de nombreuses conventions de passages avec les propriétaires privés des Dentelles permettant la concrétisation du projet. L'année 2025 a permis de continuer le travail technique de jalonnements, balisages, panneautages des futurs 19 boucles de randonnées. Les prochaines étapes consisteront à finir de baliser et à promouvoir ces itinéraires.



CHEMINS DES PARCS

CHEMINS DES PARCS, OUTIL DE VALORISATION DE LA RANDONNÉE ET DES PATRIMOINES

Depuis 2016, les Parcs naturels régionaux de la Région Sud ont développé le site internet : www.cheminsdesparcs.fr, outil de valorisation de la randonnée et des patrimoines.

En 2025, « Chemins des Parcs » a poursuivi son développement accompagné par une campagne de communication digitale ambitieuse pour accroître la notoriété du site. Par ailleurs, des pages Facebook et Instagram valorisent les itinéraires des 9 Parcs naturels régionaux de la Région Sud.

À ce jour, 37 itinéraires sont proposés dans le Parc du Mont-Ventoux (33 randonnées pédestres et 3 randonnées VTT et 1 vélo de route).

Chaque itinéraire intègre des renseignements pratiques (cartographie, durée, difficulté, dénivelé...) et informe sur les points d'intérêt remarquables tels que les patrimoines naturels, culturels ou paysagers.



@F. Tournier



Entretien des espaces VTT et trail

Chaque année, le Parc du Mont-Ventoux veille à la qualité et à la pérennité de son offre d'activités de pleine nature en assurant l'entretien régulier de ses itinéraires. Ce travail concerne 17 boucles VTT et 19 parcours trail, entretenus en partenariat avec des guides locaux, dont l'expertise garantit la sécurité et la praticabilité des tracés. Le Parc finance en majeure partie ces opérations avec le soutien du Département de Vaucluse. Cet engagement permet de maintenir des itinéraires attractifs et bien balisés, contribuant ainsi à offrir aux visiteurs et aux pratiquants une expérience de qualité tout en valorisant durablement les paysages et les patrimoines du territoire.

Comprendre les usages des espaces naturels grâce aux éco-compteurs

Depuis 2023, le Parc est doté de 4 éco-compteurs, financés grâce au dispositif « Contrat de Parc » de la Région Sud. Cet outil de mesure de la fréquentation permet de quantifier le nombre de pratiquants sur des circuits balisés identifiés. Les données de comptage sont un outil essentiel pour comprendre l'usage des espaces naturels et mieux les gérer. Ces dispositifs sont placés sur des circuits VTT, randonnée et trail gérés par le Parc, ils peuvent être déplacés en cas de besoin.

Descente VTT Enduro 5 Bédoin (1 an)	Sentier face nord du Ventoux (1 an)	Randonnée Natura 2000 Gorges de la Nesque (9 mois)	Trail - 14-15 Bérard (2 mois)
09.24 – 09.25	09.24 – 09.25	12.24 – 09.25	07.24 – 09.25
5 088 passages	7 370 passages	13 590 passages	2 496 passages

Sur la descente VTT emblématique n°5 de Bédoin, l'éco-compteur montre une fréquentation de + 15 % par rapport au dernier relevé annuel.

À moyen terme, le dispositif permettra au Parc et à ses partenaires d'avoir une meilleure connaissance de la fréquentation et donc de mieux gérer les flux de pratiquants. Ces dispositifs peuvent également permettre de justifier des demandes de financement pour l'entretien d'itinéraires.

... ET LE VÉLOTOURISME



SENSIBILISATION AUX BONNES PRATIQUES DES CYCLISTES AU MONT-VENTOUX

Le 10 juillet, une journée de sensibilisation au partage de la route a été organisée au Chalet Reynard, en partenariat avec la Préfecture de Vaucluse et l'équipe de « Vigie Route Plus Sûre ». Cette action a permis d'informer les nombreux cyclistes fréquentant le Ventoux sur les bonnes pratiques de circulation et les règles essentielles pour rouler en sécurité.



CHAPITRE

8

PAYSAGE, AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE DURABLE

*PAÏSAGE,
AGENÇAMEN E
ENCASTRE DE VIDO*



PLANIFICATION ET DOCUMENTS D'URBANISME

LE RÔLE DE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE DU PARC

La note d'enjeux du Parc, un outil pour une bonne prise en compte de la Charte dans les PLU

Dans le cadre de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales...), le Parc du Mont-Ventoux possède un rôle de personne publique associée (PPA) encadré par le code de l'urbanisme. À ce titre, il donne un avis au sujet du projet arrêté, qui sera joint à l'enquête publique. Au-delà de l'obligation réglementaire, il est apparu nécessaire que le Parc accompagne ses membres, communes ou EPCI, le plus en amont possible, pour prendre en compte la Charte dans leurs projets.

Ainsi, dès le lancement du PLU, le Parc rédige et partage une note avec la collectivité afin d'explicitier les principes de préservation des patrimoines et de développement vertueux inscrits dans la Charte.

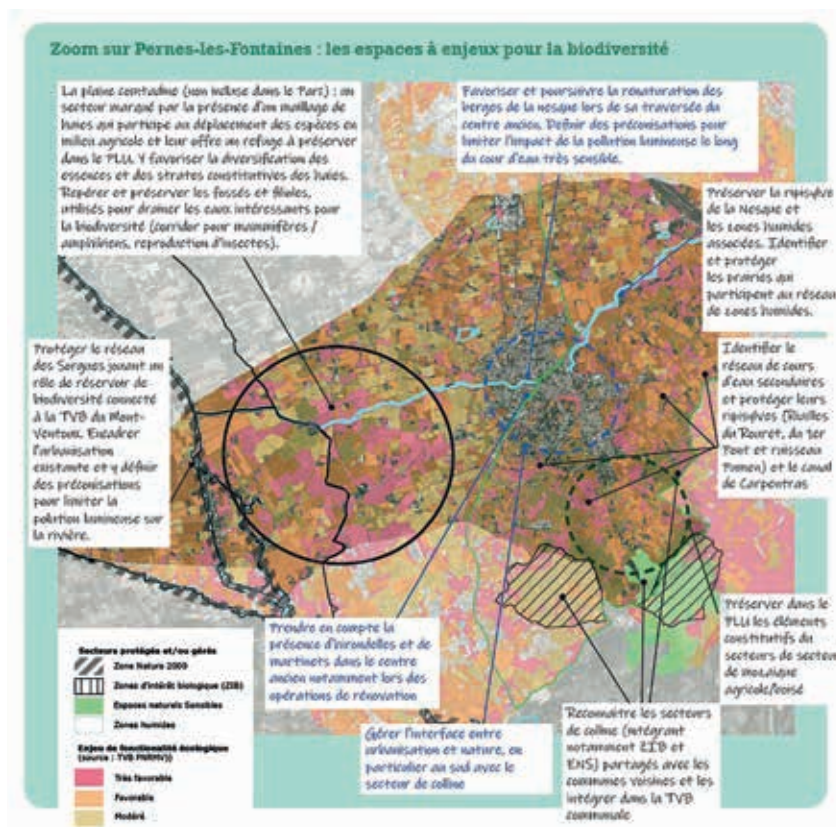
Tout au long de la démarche, le Parc conseille et intervient à la demande à propos de certains sujets à enjeux pour la collectivité.

La note d'enjeux permet à la fois d'explicitier l'état des connaissances du Parc au sujet du territoire concerné, et aussi de mettre en avant et de valoriser les études et données existantes utiles au projet de planification et d'urbanisme. C'est également l'occasion de transmettre les enjeux et ambitions spécifiques en termes de préservation des patrimoines et de qualité des projets sur lesquels le Parc sera vigilant afin d'assurer une bonne traduction et mise en œuvre des mesures de sa Charte.

Chaque note d'enjeux s'organise autour des 5 objectifs fondamentaux issus de la Charte du Parc :

- Protéger la biodiversité et révéler les patrimoines naturels
- Préserver le grand paysage
- Se développer en mettant en valeur les villages- tableaux
- Valoriser la découverte du territoire
- Encadrer le développement des énergies renouvelables

En 2025, le Parc a produit une note d'enjeux pour la ville de Pernes-les-Fontaines.





Collaboration avec la CoVe pour harmoniser la rédaction des PLU

Le service instructeur de la CoVe cherche à optimiser l’instruction des autorisations d’urbanisme, rendue complexe par des règles dont la rédaction peut varier fortement d’une commune à l’autre. Ces variations s’expliquent en partie par la nécessité de s’adapter aux situations locales, mais aussi par l’influence des habitudes et propositions des bureaux d’études.

Pour y remédier, le Parc du Mont-Ventoux accompagne la CoVe dans l’identification d’éléments de rédaction communs aux PLU de chaque commune. L’ingénierie du Parc contribue à enrichir ce travail en apportant des compléments sur les thématiques couvertes par la Charte : trame verte et bleue, trame noire, bioclimatisme, préservation des paysages et des éléments identitaires, qualité des opérations d’aménagement. Un lexique commun, première étape de cette démarche, a été élaboré en 2025 avec l’appui du Parc.

Le Parc intègre la CDPENAF en tant que membre expert

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) est un des outils de la stratégie de lutte contre l’artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières. En Vaucluse, la CDPENAF est principalement consultée sur les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), les Plans locaux d’urbanisme (PLU) et les autorisations d’urbanisme (permis de construire, déclaration de projet). Depuis 2025, le Parc est membre expert de cette commission afin de suivre et contribuer à ces objectifs sur le territoire du Mont-Ventoux.

3 Commissions « Avis » du Parc, 76 avis rendus

Conformément aux statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc, une commission interne « Avis » a été créée en 2024. Elle est composée de 6 titulaires et 5 suppléants, représentatifs des territoires et membres du Parc.

Cette commission remplit plusieurs fonctions : associer les membres du Bureau et du Conseil de Massif à l'élaboration des avis officiels signés par la présidente, éclairer et préparer ses décisions, et permettre des échanges avec l'autorité administrative compétente lorsqu'un avis défavorable est pressenti en cours d'élaboration d'un projet.

En 2025, elle s'est réunie à trois reprises et a rendu 6 avis, portant sur un SCOT (Bassin de Vie d'Avignon), cinq PLU (Crillon-le-Brave, Malaucène, Saint-Didier, Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine), ainsi que sur la révision et l'extension des arrêtés de protection de biotope de la Nesque et du Mont-Ventoux.

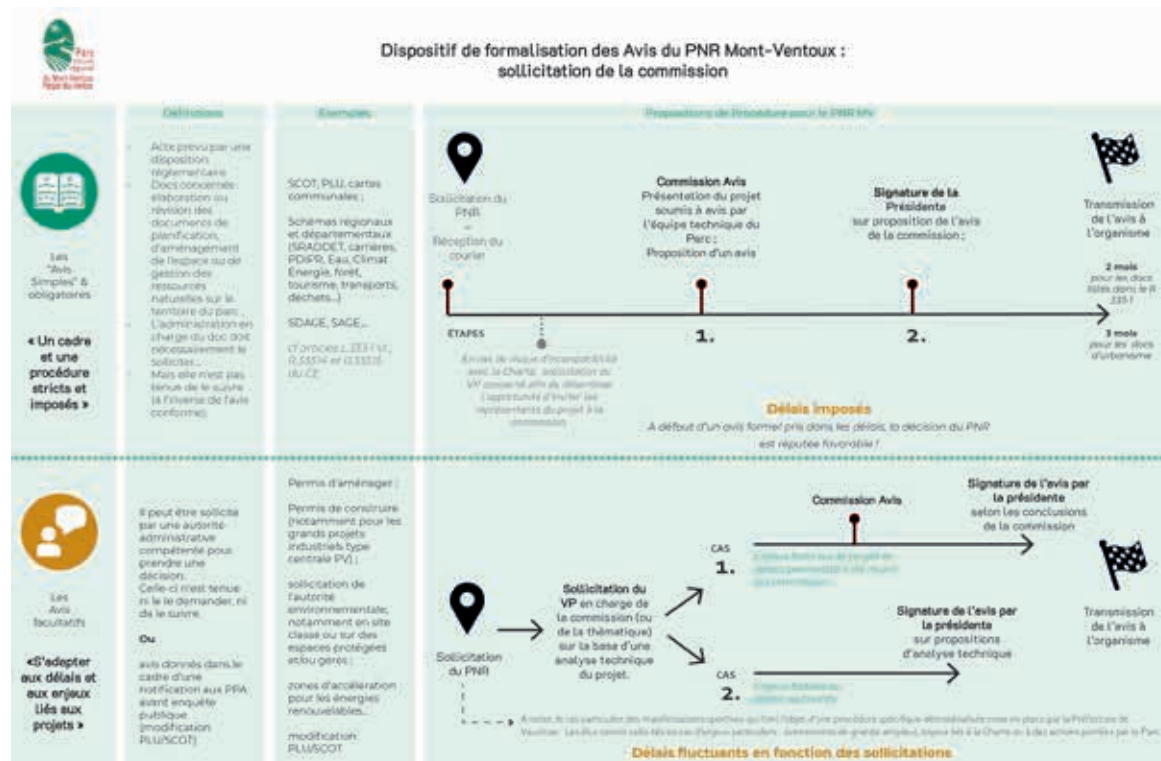
Par ailleurs, le Parc a émis 70 avis facultatifs, dont 50 relatifs à des manifestations sportives. En sa qualité de personne publique associée, il a également accompagné l'élaboration ou la révision de 11 documents d'urbanisme au cours de l'année.

La commission « Avis » du Parc en bref

Le Code de l'environnement (R.333-14 et 15) confère au Parc un pouvoir consultatif obligatoire sur les documents de planification, d'aménagement de l'espace ou de gestion des ressources naturelles qui concernent son périmètre. Il joue ainsi un rôle d'expertise et de conseil pour les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales, etc.) afin de garantir leur compatibilité avec les objectifs de sa Charte. Ces avis réglementaires et obligatoires du Parc sont des actes administratifs dotés d'une valeur juridique.

Le Parc peut également être sollicité pour des avis consultatifs facultatifs par l'autorité environnementale, par exemple pour examiner un projet spécifique dans son périmètre. L'avis du Parc peut être également attendu dans le cadre de projets émergents, hors de ces procédures réglementaires (ZAPER, Permis d'aménager...).

Au-delà de ce dispositif réglementaire, les avis du Parc sont aussi un support d'information et de communication sur les ambitions et la mise en œuvre de la Charte du Parc.



STRATÉGIE

Convention de partenariat triennale de coordination des politiques de planification avec la CoVe et le SCoT Arc Comtat Ventoux

Le Syndicat Mixte Comtat Ventoux en charge du SCoT de l'Arc Comtat Ventoux, la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, le Parc du Mont-Ventoux et la Communauté de communes Vaison Ventoux contribuent à la planification, à l'aménagement et au développement du territoire Ventoux auprès des communes qui les composent. Pour répondre aux attentes de chacun et assurer la cohérence des politiques menées, ces collectivités coopèrent sur de nombreux sujets afin d'optimiser l'action publique.

Plusieurs enjeux communs ont conduit ces acteurs à envisager un partenariat structuré : la révision des SCoT dans le cadre de la mise en œuvre du

ZAN, la décentralisation de la publicité, la volonté partagée d'un développement urbain qualitatif respectueux des patrimoines et des spécificités locales, ainsi que la nécessaire transition écologique et énergétique.

C'est dans ce contexte qu'un partenariat 2026-2028 a été formalisé et signé, dans un premier temps entre le Parc, la CoVe et le SCoT Arc Comtat Ventoux, autour des actions communes suivantes :

Urbanisme règlementaire

- Vers une convergence de certaines règles des PLU et lexique commun
- Gestion et instruction de la publicité

Planification stratégique et opérationnelle

- ZAN
- Renaturation
- Trame noire
- Vision intercommunautaire de la transition énergétique
- Projet tutoré CFPPA



La renaturation au service de la transition écologique

Dans le cadre de la révision des SCoT et en appui à leur mise en œuvre, le Parc entend proposer une stratégie territoriale de renaturation, conçue comme une politique globale au service de la transition écologique et climatique.

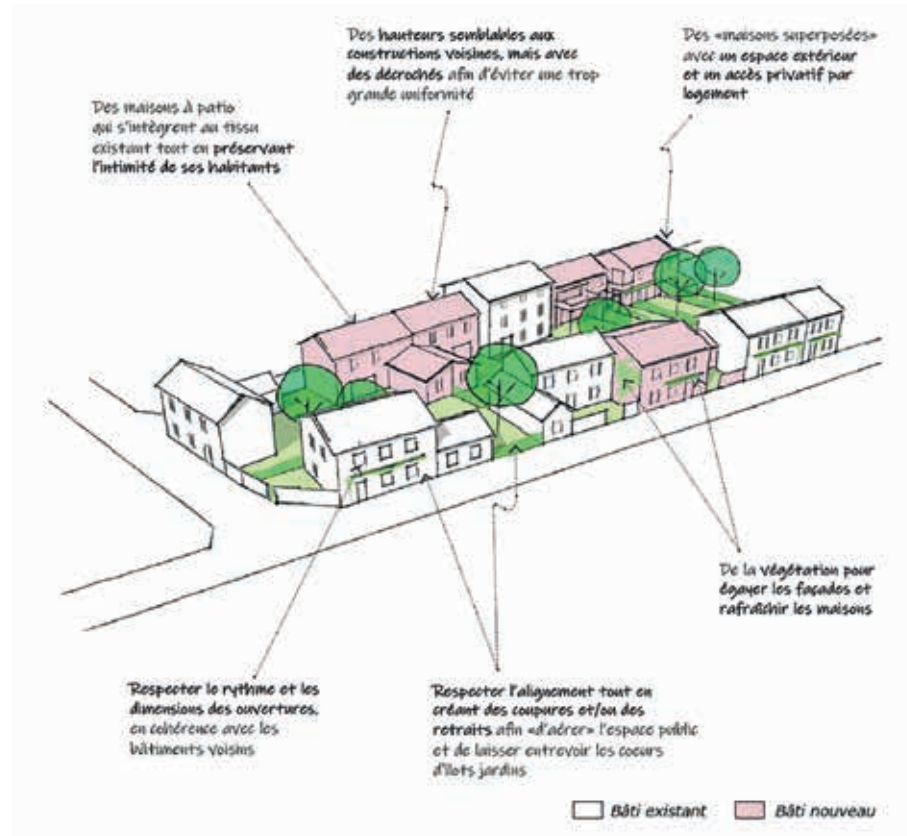
3 volets d'actions complémentaires ont été définis en 2025 : l'intégration de la stratégie de renaturation dans les documents de planification (SCoT et PLU), l'accélération de projets opérationnels (lancement d'AMI dans le Parc), et enfin un travail de retour d'expérience et d'analyses comparatives destiné à guider les acteurs vers des pratiques de renaturation exemplaires.



Signature de la charte d'aménagement durable

Le 9 décembre a été marqué par la signature de la charte d'aménagement durable portée par le SCoT Arc Comtat Ventoux, à laquelle le Parc du Mont-Ventoux a activement contribué. Signée par des élus et des professionnels de l'aménagement, cette charte, dont le Parc est signataire et accompagnera la mise en œuvre, traduit une volonté partagée de concilier développement territorial et respect de l'identité profonde du Mont-Ventoux.

Ses objectifs sont de limiter l'artificialisation des sols, préserver les terres agricoles, les milieux naturels et les paysages, et d'adapter l'urbanisme aux contraintes du changement climatique. Ils s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de la politique prônée par le Parc avec « Demain habiter le Ventoux », dont ils constituent la traduction opérationnelle au service d'un aménagement rural durable.



Lancement de l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc

L'évaluation à mi-parcours de la Charte vise à répondre à deux questions essentielles : comment la Charte a-t-elle été mise en œuvre, au regard des objectifs fixés et des moyens déployés ? Quels résultats tangibles peut-on observer, par rapport à l'état de référence établi en 2020 ?

Une première phase de travail a permis de définir les modalités d'évaluation, avec une attention particulière portée sur la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi que sur l'évolution de l'urbanisation. Il s'agit d'analyser à la fois l'action du syndicat mixte et le respect des engagements pris par les signataires et partenaires. Véritable outil de gouvernance, d'appropriation et de communication,

cette évaluation à mi-parcours permettra de mettre en lumière les enjeux et les actions conduites dans le cadre de la Charte.

Ce temps fort dans la vie du Parc s'articulera autour de plusieurs étapes clés à partir de 2026 :

- définition d'une méthode de travail (tableaux de bord d'indicateurs, suivi d'avancement des mesures...)
- mise en place d'une gouvernance et d'une concertation tout au long du processus
- diffusion des résultats sous une forme synthétique et pédagogique.

Lancée en 2026, cette évaluation à mi-parcours s'achèvera mi 2027.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Comme les années précédentes, le Parc a poursuivi l'accompagnement et l'acculturation auprès des porteurs de projets de développement des énergies renouvelables d'échelle industrielle, en veillant au respect de la stratégie définie dans sa Charte.

Cinq porteurs de projet ont ainsi été reçus en amont de leur démarche, afin de leur présenter les enjeux identifiés sur leurs sites et à proximité.

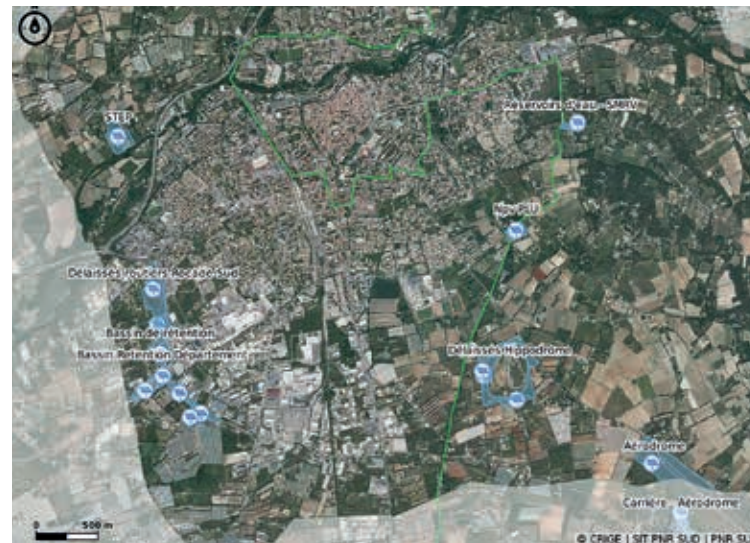
Depuis 2025, le Parc est également associé directement au Guichet unique lors de la présentation de projets de type photovoltaïque au sol ou agrivoltaïque.

Enfin, avec sa nouvelle qualité de membre expert de la CDPENAF de Vaucluse, le Parc du Ventoux peut suivre les projets d'installations d'énergies renouvelables faisant l'objet de demandes d'urbanisme sur des bâtiments et terrains agricoles dans ses communes adhérentes.

ZAPER : SUITE ET FIN

Pour donner suite à la loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le Parc a développé une méthodologie et un accompagnement « clé en main » à destination des communes pour les aider à identifier leurs zones d'accélération.

Un accompagnement qui comprend la définition et la cartographie des zones, l'analyse des enjeux au regard de la Charte, un outil de concertation, ainsi qu'une délibération type et les documents à transmettre à l'État.



Le renforcement de l'équipe du Parc sur le volet « Transition Énergétique » a permis de pérenniser cette démarche et d'étendre le périmètre aux communes des 2 SCoT Arc Comtat Ventoux et Vaison Ventoux, dans un souci de cohérence d'action sur l'ensemble des 57 communes concernées. Dans le Parc, 27 communes ont à ce jour délibéré sur leurs zones d'accélération, soit 73% des communes adhérentes.

LANCEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de poursuivre les initiatives déjà engagées sur la transition énergétique en lien avec sa charte, le Parc a étudié l'opportunité d'un schéma directeur de l'énergie.

Il a pour ambition de bâtir une véritable stratégie de transition énergétique, articulée autour de deux axes : la définition d'un mix énergétique adapté à la zone, et son déploiement opérationnel, tant sur le volet sobriété que sur celui du développement des énergies renouvelables, en lien étroit avec les communes et les intercommunalités adhérentes du périmètre.

Grâce à l'obtention d'une subvention de l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur fin 2025, le Parc pourra lancer officiellement cette démarche et poursuivre ainsi le pilotage et l'animation de ce volet de sa Charte en 2026.

TRAME NOIRE : POUR UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE NOCTURNE

La trame noire désigne un réseau de corridors écologiques spécifiquement dédiés à la protection et au rétablissement de la continuité écologique nocturne. Il s'agit de permettre aux espèces nocturnes de se déplacer, de se nourrir et de se reproduire en minimisant les perturbations causées par la pollution lumineuse.

L'intégration de la trame noire dans les documents d'urbanisme répond à plusieurs enjeux : préserver la biodiversité et la qualité de vie des espèces nocturnes, réduire la consommation énergétique et atténuer les effets de l'éclairage artificiel sur la santé humaine. Dans le prolongement de l'élaboration de la trame verte et bleue du Ventoux, la définition de la trame noire vient compléter les continuités écologiques à préserver, tout en offrant un cadre partagé pour construire une stratégie intercommunautaire cohérente sur l'éclairage public comme privé.

FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE UN MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Le Parc du Mont-Ventoux, sentinelle du changement climatique

En 2025, le Groupe régional d'experts sur le climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC-SUD)

a produit pour le

Parc du Mont-Ventoux un support dressant un état des lieux complet des impacts du changement climatique sur ce territoire emblématique. Ce document de 72 pages qui dresse un état des lieux des impacts du changement climatique sur ce territoire emblématique propose aussi des pistes d'adaptation. Il vise à fournir aux décideurs et acteurs locaux un socle de connaissances pour orienter les politiques d'adaptation et de transition écologique. Le Mont-Ventoux y est présenté comme une « sentinelle du climat », observatoire privilégié des bouleversements environnementaux.

Températures en hausse, précipitations en baisse, biodiversité sous pression, ressources en eau fragilisées..., le Ventoux subit déjà les effets du réchauffement.

D'ici 2050, son climat pourrait ressembler à celui du sud de l'Espagne avec des impacts majeurs :

- **Biodiversité** : déclin d'espèces, disparition de la sapinière si le réchauffement dépasse +2 °C.
- **Forêts** : fragilisation du puits de carbone et hausse du risque d'incendies.
- **Eau** : baisse de 10 à 20 % des débits et déséquilibre entre ressources et usages.
- **Agriculture** : stress hydrique, perte de rendement, nouvelles pressions parasitaires.
- **Tourisme** : modification de la saisonnalité et vulnérabilité accrue des sites naturels.
- **Urbanisation** : artificialisation et transformation des paysages.

Mais ce cahier territorial ne se limite pas aux constats, il identifie plusieurs leviers d'action et d'adaptation pour bâtir un territoire résilient :

- Développer une agriculture diversifiée et résiliente (agroécologie, circuits courts, préservation des sols).
- Sécuriser la ressource en eau par des stratégies de sobriété et de coopération intercommunale.
- Promouvoir une sylviculture multifonctionnelle et restaurer les écosystèmes.
- Encourager un tourisme durable, une mobilité bas carbone et un urbanisme favorable à la santé.
- Appuyer les transitions sur l'innovation sociale, la recherche-action et la solidarité territoriale.

Ce document appelle à une vision systémique et à long terme de la transition écologique, fondée sur la coopération des acteurs, la planification territoriale et l'expérimentation. C'est un outil stratégique pour le Parc, pour les élus, les acteurs locaux pour faire du Mont-Ventoux un territoire pilote dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des patrimoines naturels et humains.

Document complet sur le site internet du Parc [ici](#)



L'ATELIER DES PROJETS RURAUX



UNE BROCHURE POUR L'ATELIER DES PROJETS RURAUX DU PARC

Depuis sa création, le Parc du Mont-Ventoux accompagne ses partenaires dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et de gestion durables, via son ingénierie technique et financière, conformément à sa Charte. Afin de pérenniser et de renforcer ce service de conseil en urbanisme, paysage, environnement et valorisation des patrimoines, le Parc a défini et structuré ses modalités d'intervention en créant en 2024 l'Atelier des projets ruraux (APR). En 2025, une brochure a été réalisée afin de valoriser, auprès des collectivités, cette offre qui permet de concrétiser des projets exemplaires d'aménagement et de gestion.



L'APR, un service du Parc pour les collectivités

L'Atelier des Projets Ruraux est une ingénierie dédiée à l'accompagnement de projets exemplaires d'aménagement et de gestion, portés par une volonté commune de viser la « qualité Parc ». Son rôle est d'accélérer la concrétisation de projets opérationnels qui contribuent à améliorer le cadre de vie, des espaces naturels jusqu'au cœur des villages.

Les domaines d'intervention sont variés : aménagement et développement villageois, sites touristiques et gestion de la fréquentation, nature et biodiversité, patrimoine culturel et découverte, programmes financiers et aides. Le Parc accompagne le maître d'ouvrage à chaque étape, de l'émergence de l'idée jusqu'à la réalisation complète du projet. L'APR est par ailleurs partenaire de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.

Lorsque des collectivités s'engagent pour la qualité de vie de leurs habitants et la préservation de leur patrimoine, c'est la Charte du Parc qui prend vie et c'est l'ensemble du territoire du Mont-Ventoux qui s'en trouve valorisé. Villages et villes portent des projets d'aménagement ambitieux et qualitatifs : c'est tout naturellement que le Parc les accompagne au quotidien, de la définition à la réalisation.

Cette mission s'incarne par les projets accompagnés cette année, 4 chantiers d'envergure ont été inaugurés en 2025 :

- **À Entrechaux, pont Saint-Michel** : rénovation du pont et création d'une aire naturelle d'accueil.
- **À Faucon, place du 30 Mai 1595** : transformation de l'esplanade du Plan Jaroussier en place du village multifonctionnelle et végétalisée.



- **À Pernes-les-Fontaines, le parc de la gare** : renaturation d'un ancien site logistique en parc de nature de 3 hectares (la première tranche des travaux est réalisée et a fait l'objet d'une inauguration).
- **À Saint-Marcellin-lès-Vaison, cœur de village** : aménagement d'espaces publics en contrebas du village (nouveaux accès, stationnements, espaces verts et de rencontre) – conseils lors de la phase travaux.



LES PROJETS EN COURS

Finalisation des principes d'aménagement de la rue du Pré au Barroux

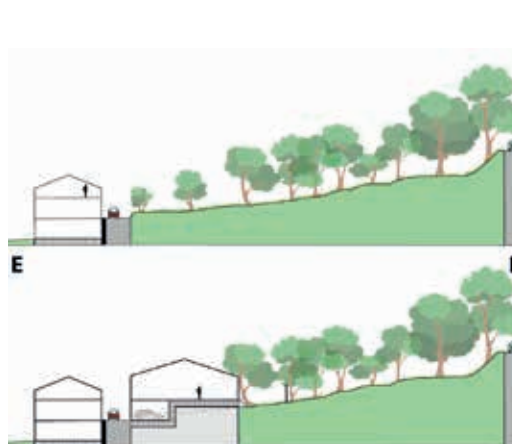
La commune du Barroux s'est appuyé sur l'APR pour lancer une réflexion sur la réalisation de 3 maisons sur une parcelle située dans le périmètre de protection des monuments historiques du château du Barroux, à l'interface entre le village et l'écrin paysager. Le travail débuté en 2024 et finalisé en 2025 a permis à la commune d'intégrer ces éléments dans son PLU en cours d'élaboration et de définir les premiers principes à inclure dans un futur projet architectural, paysager et environnemental, nécessaire à toute autorisation de construction en secteur protégé.

Renaturation de la cour d'école de Méthamis

Le Parc a réalisé une synthèse des ateliers de co-construction avec les élèves et les instituteurs et ce travail a ensuite été présenté aux élus, dans le cadre de la renaturation de la cour d'école de Méthamis.

Végétalisation dans le centre village du Beaucet

Les travaux d'aménagement ont été lancés en 2025 dans le centre du Beaucet pour donner suite à la réfection des réseaux. Le Parc a accompagné la commune lors de la phase de chantier pour le volet renaturation de ce projet programmé avec l'appui de l'APR.



Début des travaux de la future maison du Parc à Bédoin

Après le lancement des études de maîtrise d'œuvre par la mairie de Bédoin pour l'ancien prieuré du Moustier, future maison du Parc, les travaux ont démarré en 2025. En tant que futur maître d'usage, le Parc du Mont-Ventoux reste pleinement associé à la phase de travaux, au-delà des études de maîtrise d'œuvre, afin que les aménagements répondent à ses exigences en matière d'exemplarité, le projet visant la certification BDM Or dès la phase conception.

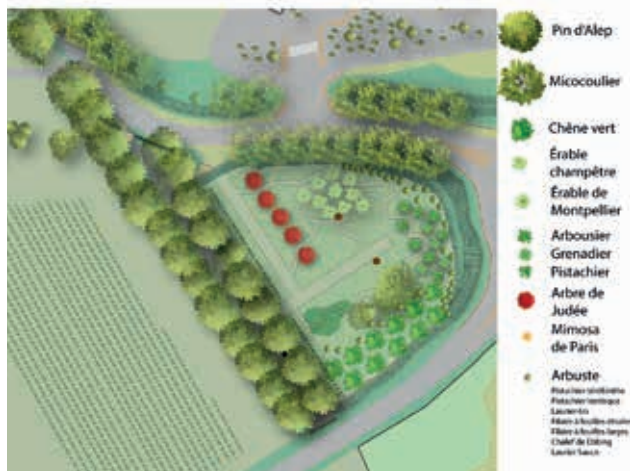
En parallèle, le Parc a initié plusieurs partenariats pour réfléchir à l'aménagement et aux usages des espaces extérieurs : avec le service jeunesse de la commune de Bédoin, pour des usages en lien avec la vie du village et ses jeunes habitants, et avec le campus Ventoux Provence, pour la définition, la conception et la mise en œuvre de ces espaces. Une réflexion est également engagée au sein du Parc sur l'accueil des publics dans les espaces ouverts, intérieurs comme extérieurs, afin d'offrir aux visiteurs une expérience de découverte, à la fois pédagogique et inspirante.



LES NOUVEAUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT LANCÉS EN 2025

Création d'un jardin naturel à l'entrée de Saint-Pierre-de-Vassols

L'APR du Parc a accompagné la commune de Saint-Pierre-de-Vassols pour valoriser son entrée de village avec la création et la valorisation d'un jardin naturel sur une parcelle communale. Un programme d'aménagement a permis à la commune de réaliser les premières plantations et d'engager des discussions avec le Département de Vaucluse pour sécuriser les accès piétons.



Des principes d'aménagements pour le futur quartier de la Sabatière au Barroux

Le développement à venir de la commune du Barroux repose sur la création d'un nouveau quartier. Afin d'avoir une parfaite maîtrise de la qualité des transformations à venir, la commune souhaite y développer un lotissement communal. L'APR a proposé des principes d'aménagement de ce futur quartier en s'appuyant sur les objectifs de qualité définis dans le guide « demain habiter le Ventoux ». Une organisation et divers scénarios de développement ont été proposés à la commune pour la création d'une quinzaine de logements, une aire naturelle de stationnement publique pour le centre village, un jardin et de nouvelles voies d'accès pour les piétons et les véhicules. Ce travail a permis d'une part à la commune de réaliser l'OAP de ce futur quartier dans le cadre de l'élaboration

de son PLU, de poser les bases d'un futur PAPE (Projet Architectural Paysager et Environnemental), et de prendre contact avec des opérateurs pour une première organisation communale pour sa mise en œuvre.



Développer un meilleur accueil et renforcer l'attrait du site sportif et naturel des Plantiers au Barroux

Fin 2025, la commune du Barroux a sollicité l'APR du Parc afin d'établir des principes d'aménagement pour le site des Plantiers. L'objectif est double : améliorer l'accueil et le fonctionnement du site, tout en accompagnant la commune dans sa démarche de valorisation. La parcelle récemment acquise sera le support de ce développement qui sera aussi l'occasion de mieux intégrer ces équipements dans son contexte naturel et patrimonial. Les projets envisagés comprennent l'agrandissement du tennis-club (avec un nouveau terrain, couvert ou non), la création de stationnements, une aire d'accueil pour les camping-cars, un espace dédié aux chasseurs, l'intégration des conteneurs existants, ainsi qu'une réflexion sur le fonctionnement global du site.

MISSIONS DE CONSEIL DU PARC DU MONT-VENTOUX

Au-delà de son appui sur des projets spécifiques, le Parc joue également un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités sur des thématiques variées.

C'est ainsi qu'il a conseillé la commune de Pernes-les-Fontaines pour l'intégration d'une halle photovoltaïque de tennis et la végétalisation du site.

Il a par ailleurs poursuivi son accompagnement de la commune de Vaison-la-Romaine dans le cadre de la réhabilitation du château comtal, en intervenant notamment sur la qualité paysagère et environnementale des abords et des accès, ainsi que sur la gestion des colonies de chauves-souris présentes sur le site et ses alentours.

Enfin, le Parc a continué à suivre et conseiller le projet de valorisation des gorges de la Nesque, porté par le Département de Vaucluse, en veillant à son articulation avec les objectifs de la Charte, et plus particulièrement sa mesure 11 (Préserver les continuités écologiques et encourager les pratiques favorables à la biodiversité).



CHAPITRE

9

COOPÉRATION
TERRITORIALE

COÚOPERACIOUN
TERRITOURIALO



LE PROGRAMME LEADER VENTOUX

GAL VENTOUX EN BREF

61

Communes

150 821

Habitants

5 EPCI :

3 Communautés d'Agglomération

- Ventoux Comtat Venaissin
- Les Sorgues du Comtat
- Le Grand Avignon (Velleron)

2 Communautés de communes

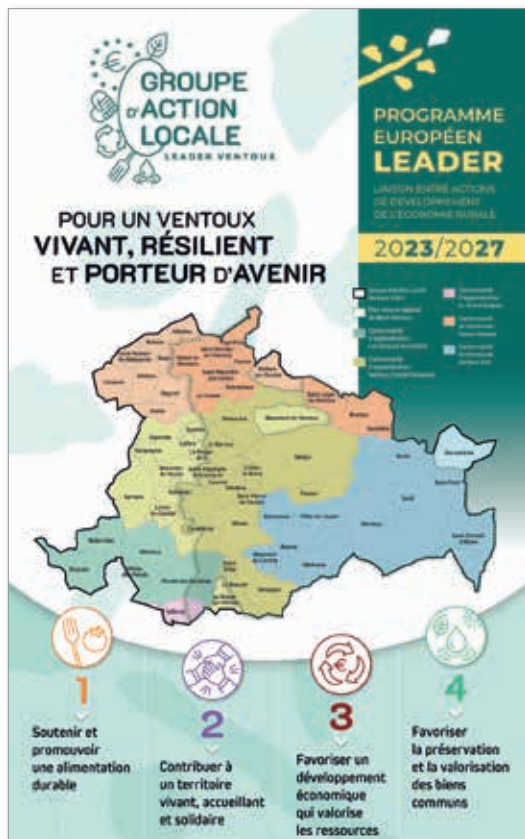
- Vaison Ventoux
- Ventoux Sud



Cofinancé par
l'Union européenne



LANCEMENT DE NOUVEAUX APPELS À PROJETS 2023-2027



La candidature du GAL Ventoux à la nouvelle programmation 2023-2027 intitulée « Pour un Ventoux vivant, résilient, porteur d'avenir » a été retenue le 24 mars 2023 par la Région Sud, autorité de gestion. Celle-ci a sélectionné 11 GAL dont le GAL Ventoux qui disposera donc d'une enveloppe de crédits FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) de 1 359 239 €.

Le territoire d'application du programme européen Leader Ventoux couvre 61 communes appartenant à 5 EPCI. Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Ventoux qui rassemble 11 représentants du collège public et leurs suppléants et 14 représentants du collège privé et leurs suppléants.

Ils sont garants de la stratégie locale de développement « Agir ensemble pour un Ventoux attractif, dynamique et durable » qui est déclinée selon les 4 axes suivants :

- 1 ➤ Soutenir et promouvoir une alimentation durable
- 2 ➤ Contribuer à un territoire vivant, accueillant et solidaire
- 3 ➤ Favoriser un développement économique qui valorise les ressources locales
- 4 ➤ Favoriser la préservation et la valorisation des biens communs

Le GAL Ventoux est souverain dans la programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) permettant de soutenir des projets innovants portés par des acteurs publics ou privés. Ce programme européen de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) est cofinancé par la Région Sud et le Département de Vaucluse.

Le GAL Ventoux est présidé par Mme Valérie Michelier, Maire de Caromb et représentante titulaire du Parc du Mont-Ventoux, et M. Jean Piot, représentant de l'association « Université Populaire Ventoux » en occupe la vice-présidence.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Ventoux a ouvert deux nouveaux appels à projets en 2025.

22 candidats (associations, entreprises et collectivités) ont présenté leurs projets devant les Comités de programmation du GAL Ventoux le 16 janvier à Malaucène et le 4 novembre à Vaison-la-Romaine.

17 projets ont obtenus un avis favorable pour un montant total de projets de 659 591 €.

17 PROJETS SOUTENUS EN 2025

AXE 1 > Soutenir et promouvoir une alimentation durable

Association La Nacelle : « ALIM' EN TERRE »

- FEADER : 25 193,20 €
- Région Sud : 13 646,35 €
- Département de Vaucluse : 3 149,15 €

AXE 2 > Contribuer à un territoire vivant, accueillant et solidaire

Association Minuscopik :

« Pompon - Éveil à la Culture et à l'Art des enfants de 0 à 3 ans et des adultes qui les accompagnent »

- FEADER : 25 001,92 €
- Région Sud : 13 542,71 €
- Département de Vaucluse : 3 125,24 €

Association pour le tiers-lieu de Malaucène :

« Un tiers-lieu pour Malaucène »

- FEADER : 35 322,08 €
- Région Sud : 4 415,26 €
- Département de Vaucluse : 4 415,26 €

Commune de Vaqueyras :

« Revalorisation du sentier de découverte de la Colline de Coste de Coa »

- FEADER : 18 605,44 €
- Région Sud : 2 325,68 €
- Département de Vaucluse : 2 325,68 €

Association Maison Familiale Rurale La Denoves :

« Santé Sport Nature pour tous »

- FEADER : 8 475,04 €
- Région Sud : 5 650,04 €

AXE 3 > Favoriser un développement économique qui valorise les ressources locales

Pauline WOWK :

« Valorisation d'une laine VENTOUX »

- FEADER : 5 827,04 €
- Région Sud : 3 884,71 €

Association OPUS :

« Paysage de pierres, génie des hommes »

- FEADER : 20 401,60 €
- Région Sud : 2 550,20 €
- Département de Vaucluse : 2 550,20 €



@ V. Piéte

AXE 4 > Favoriser la préservation et la valorisation des biens communs

SCOP La maison des possibles :

« Les pieds dans l'eau »

- FEADER : 25 768,80 €
- Région Sud : 3 221,10 €
- Département de Vaucluse : 3 221,10 €

Parc du Mont-Ventoux :

« Recensement participatif du patrimoine vernaculaire du Parc naturel régional du Mont-Ventoux »

- FEADER : 51 383,00 €
- Région Sud : 12 845,75 €

L'EXPOSITION « VOIX DU VENTOUX » EN ITINÉRANCE

Proposée par le Parc du Mont-Ventoux, l'exposition « Voix du Ventoux » met en lumière les initiatives inspirantes de 18 porteurs de projets du programme européen LEADER 2014-2022 qui relèvent avec inventivité les défis contemporains. Entre essor du tourisme responsable, qualité des productions agricoles, préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels, cette galerie de portraits photographiques et sonores réalisée par Vincent Prête (photographe) et la Compagnie Määloum (captation et création sonore) permet de découvrir la passion et le savoir-faire de 20 femmes et hommes qui façonnent le Ventoux.



Après le Forum des Patrimoines de Carpentras pendant l'été, l'exposition a été installée en novembre à la Médiathèque de Vaison-la-Romaine. Elle poursuivra son itinérance à la Microfolie de Sault en janvier 2026.



L'ESPACE VALLÉEN VENTOUX 2021-2027

LE PROGRAMME ESPACE VALLÉEN VENTOUX EN BREF

21

Communes

19 098

Habitants

3 EPCI (en partie) :

- 1 Communauté d'Agglomération
 - Ventoux Comtat Venaissin
- 2 Communautés de communes
 - Vaison Ventoux
 - Ventoux Sud



Cofinancé par
l'Union européenne



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



agence nationale
de la cohésion
des territoires
Commissariat de massif des Alpes



Le territoire d'application du programme Espace Valléen Ventoux est composé de 21 communes appartenant à la zone de massif des Alpes. L'Europe via le volet Massif Alpin du fonds européen de développement régional (FEDER), l'État et les Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes via la Convention interrégionale du Massif des Alpes, sont engagés dans l'accompagnement de stratégies de diversification touristique en faveur des territoires du massif alpin au titre du programme Espace Valléen.

La stratégie du Parc du Mont-Ventoux « Faire émerger, construire et promouvoir une destination écotouristique « Mont-Ventoux » » est déclinée selon les axes suivants :

- Structurer une offre écotouristique qui valorise les patrimoines et sensibiliser au territoire.
- Accompagner l'adaptation au changement climatique par la maîtrise de la fréquentation, une gestion innovante des flux touristiques et l'amélioration des conditions d'accueil sur les sites naturels emblématiques.

Le prochain comité de pilotage, présidé par Mme Jacqueline BOUYAC, se réunira en janvier 2026 afin de revenir sur les opérations achevées, faire un état des lieux des opérations engagées et examiner la programmation 2026-2027 qui se concentrera sur l'opération phare de l'Espace Valléen 2021-2027 « Sublimer les panoramas et la découverte des gorges de la Nesque » portée par le Département de Vaucluse.

Parc naturel régional
du Mont-Ventoux
Parque dòu Ventour

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MONT-VENTOUX



#ParcduVentoux



Parc naturel régional
du Mont-Ventoux
Parque dòu Ventour



RÉGION SUD



#Parcdu

CHAPITRE 10

LA COMMUNICATION DU PARC

LA COUMUNICACIOUN DÓU PARGUE



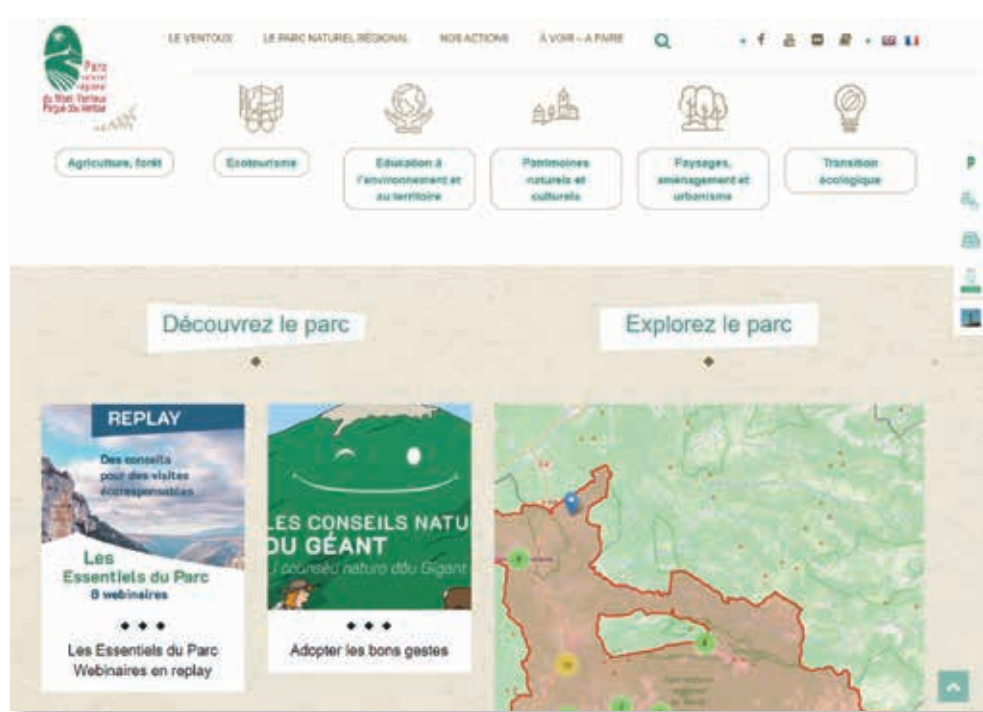
LES CONTENUS DIGITAUX DU PARC

LE SITE INTERNET DU PARC : UNE PROGRESSION CONSTANTE DES VISITES !



Le site du Parc est le point focal de la communication de notre institution publique avec plus de **18 550 pages vues** et **2700 téléchargements** de documentation.

La remontée de données du système d'information Apidae (partagé avec les offices de tourisme intercommunaux et Vaucluse Provence Attractivité) permet de mutualiser nos propositions de rendez-vous et de sorties avec l'ensemble des acteurs de l'information territoriale.



La lettre générée grâce à un logiciel professionnel permet une traçabilité optimale des abonnements et désabonnements, en cohérence avec l'application de la réglementation RGPD.

LA LETTRE D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE

Fréquence : trimestrielle

Nombre de destinataires :
3 500 abonnés

Taux d'ouverture moyen en constante progression : 48 %

Nb de clics moyens : 14 %

UNE PRÉSENCE ACCRUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Avec une occupation désormais stable du réseau Facebook, la stratégie digitale du Parc s'est orientée vers l'implantation progressive du compte Instagram. Le compte LinkedIn est pour sa part en forte progression.



En 2025, le compte Facebook du Parc c'est :

- **500** nouveaux abonnés (sur un total de 12 223)
- **42 600** visites et **369 108** impacts



En 2025, le compte Instagram du Parc c'est :

- **1600** abonnés
- Une couverture en hausse de **975 %**



En 2025 le compte LinkedIn du Parc c'est :

- **500** nouveaux abonnés (4000 au total)
- **67 000** impressions et 1714 réactions

LE PARC DANS LES MÉDIAS RÉGIONAUX

Les relations du Parc avec les médias locaux sont quasi quotidiennes. Un véritable climat de confiance est instauré avec les principaux médias et ce quel que soit leur audience.

Chaque support (périodiques, hebdomadaires, presse quotidienne régionale, radio ou en télé ou web média) donne d'importantes possibilités au Parc de faire connaître ses missions et permet de communiquer auprès de différents publics.

- La Provence
- Vaucluse Matin
- La Marseillaise
- Vaucluse Hebdo
- L'Écho du Mardi
- La Tribune
- Vaucluse Agricole
- Berlingotville
- Objectif Méditerranée
- Ventoux Magazine
- TPBM
- Ici Vaucluse
- RTVMF
- RCF
- France 3 Provence
- Bleu Tomato
- La Gazette Locale

(liste non exhaustive)



LE PARC DANS LES JOURNAUX COMMUNAUX

Le Parc du Mont-Ventoux bénéficie d'une visibilité régulière au sein des supports de communication de ses communes membres. Ainsi, le magazine municipal de Pernes-les-Fontaines, la Gazette de Crestet et la Gazette saltésienne ont notamment relayé tout au long de l'année les actions et initiatives du Parc permettant de toucher directement les habitants et de renforcer le lien avec les communes.



LE RAYONNEMENT ÉVÉNEMENTIEL DU PARC

LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE PARC



NESQUE VOIE VERTE 31 mai 2025

Dans le cadre de
l'opération Mai à vélo



FÊTE DES SAVEURS DU PARC 5 octobre à Sault

Dans le cadre du
Festival Ventoux
Saveurs

PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DU TERRITOIRE

FÊTES DU TERROIR

- Fête de la fraise à Carpentras (12 avril)
- Foire aux asperges à Mormoiron (27 avril)
- Fête de la cerise à Malemort-du-Comtat (29 juin) - présence des écogardes
- Fête de la figue à Caromb (13 juillet) - présence des écogardes
- Marché des producteurs d'abricots au Barroux (14 juillet) - présence des écogardes
- Foire aux agnelles à St Christol-d'Albion (3 août) - présence des écogardes
- Fête de la lavande à Sault (15 août) - présence des écogardes
- Fête gourmande de l'huile d'olive à Villes-sur-Auzon (14 septembre)
- Fête des éleveurs à Savoillans (28 septembre)
- Champignons en fête à Saint-Trinit (12 octobre)

AUTRES MANIFESTATIONS

- Journée de la forêt à Bédoin (18 mai)
- Journée de l'environnement à Carpentras (24 mai)
- 500^e Foire de la Saint-Siffrein à Carpentras (27 au 30 novembre)



FOCUS SUR LA « VENTILOTTE » : UN ESPACE DE DÉCOUVERTE PÉDAGOGIQUE ET SENSORIELLE

Ce dispositif innovant imaginé dans le cadre des Relais du Parc du Mont-Ventoux invite à mieux comprendre les missions du Parc et à apprécier les richesses de notre territoire de manière interactive et immersive. Financée à 80 % par la Région Sud, la Ventilotte permet de voir, toucher, sentir et entendre les merveilles du Mont-Ventoux. C'est un véritable voyage à travers les paysages et l'histoire du Ventoux.

Elle incarne l'engagement profond du Parc envers la préservation et la valorisation des richesses naturelles et culturelles de ce territoire exceptionnel.

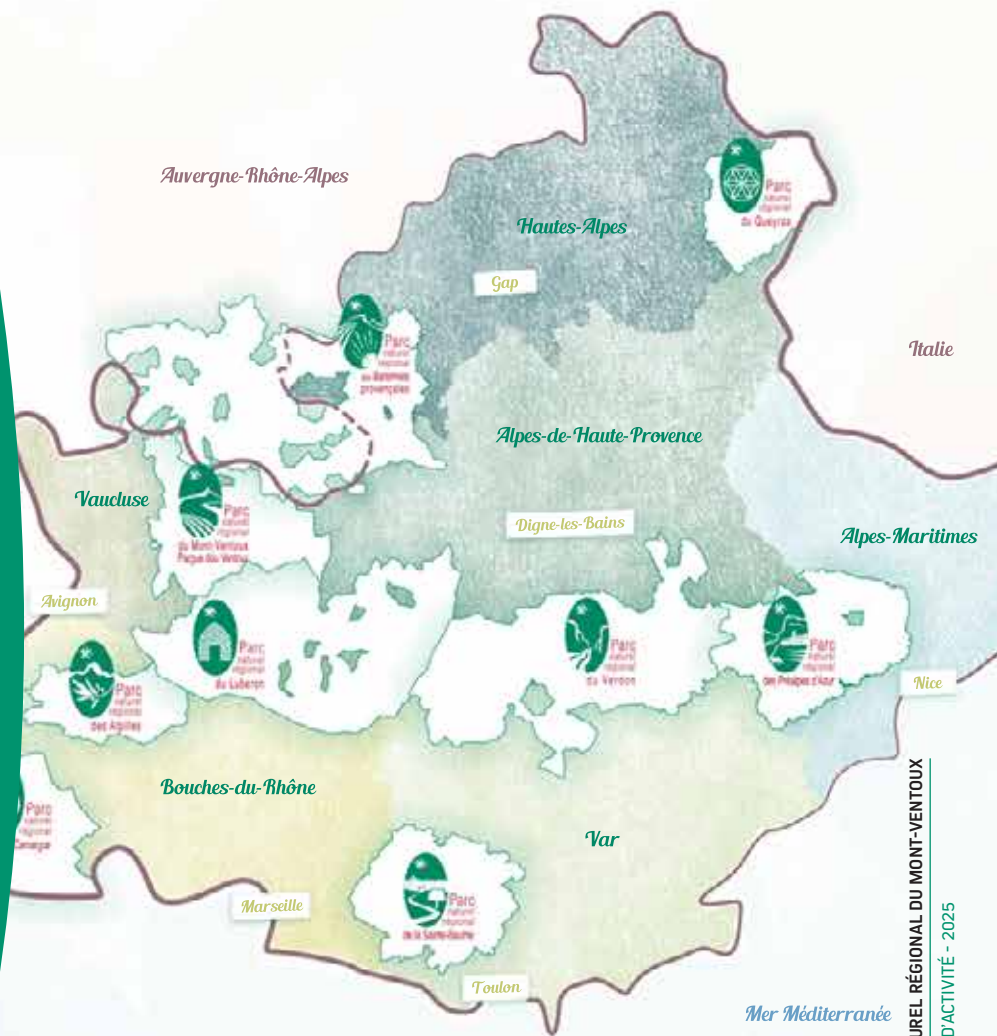
Inaugurée le mardi 24 juin à l'office de tourisme de Carpentras par la présidente du Parc, Jacqueline Bouyac, et en présence des élus locaux, la Ventilotte a ensuite été déployée dans les offices de tourisme de Pernes-les-Fontaines, Vaison-la-Romaine, Bédoin et Sault.

Conception et production :
Canopée & Trafikdørt Muséo Logik



LE PARC AU SEIN DES RÉSEAUX RÉGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

LOU PARGUE DINS LI
MAIUN
REGIOUNAU, NACIOUNAU E
INTERNACIOUNAU



LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE



UNE INSTANCE DE REPRÉSENTATION ET DE COORDINATION DES 59 PARCS FRANÇAIS

Depuis son classement en 2020, le Parc du Mont-Ventoux est membre de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Cette structure nationale, organisée en association loi 1901, regroupe les 59 Parcs naturels régionaux et les 18 Régions qui les portent. Elle offre un espace privilégié de réflexion stratégique, de concertation et de partage d'expériences, favorisant la cohérence et l'efficacité des actions des parcs au bénéfice des territoires.

Fondée en 1971, la Fédération s'est affirmée comme un acteur clé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'aménagement rural, la transition écologique, le développement durable et la sauvegarde des patrimoines naturels et culturels. Elle soutient les Parcs dans leur rôle de coordinateurs territoriaux et encourage l'engagement accru des habitants et acteurs locaux dans la coconstruction des projets de territoire.

L'action de la Fédération repose sur un vaste réseau de partenaires institutionnels, techniques et financiers, se concrétisant par des conventions, accords-cadres et projets collaboratifs avec l'État, les établissements publics, les associations nationales, organisations professionnelles, entreprises publiques ou privées, ainsi que des partenaires internationaux. Ce tissu relationnel renforce la légitimité et la visibilité des parcs, amplifiant l'impact de leurs initiatives.



La Fédération regroupe les 59 Parcs naturels régionaux de France

Au sein de la Fédération, le Parc du Mont-Ventoux est représenté par sa présidente, **Jacqueline Bouyac**. **Ken Reyna** est directeur référent au sein de la commission nationale « *Marque Valeurs Parc* ».

LE RÉSEAU FRANÇAIS DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE L'UNESCO



LE PARC, ACTEUR DU PROGRAMME MAB FRANCE

Reconnu Réserve de biosphère par l'UNESCO depuis 1990, le Mont-Ventoux bénéficie de cette distinction internationale qui met en lumière la richesse de son patrimoine naturel et l'excellence des initiatives locales pour un développement conciliant biodiversité et activités humaines. Cette labellisation relève du programme « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO, conçu pour harmoniser la protection des écosystèmes avec les usages humains, en promouvant expériences et échanges à l'échelle mondiale.

La gestion et l'animation de ce label sont assurées par le Parc du Mont-Ventoux, en cohérence avec les finalités du réseau mondial des Réserves de biosphère. Dans ce cadre, le Parc est membre du Comité français des Réserves de biosphère, une association loi 1901 regroupant tous les sites labellisés français et leurs acteurs. Ce comité associe institutions scientifiques, chercheurs, associations et experts pour faire avancer le programme MAB en France et stimuler les coopérations nationales comme internationales.

Animé avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB), le MAB France impulse ce programme via un maillage et une valorisation partagée. Il stimule les échanges entre gestionnaires de réserves, scientifiques, acteurs éducatifs et universitaires, ainsi que structures dédiées à la biodiversité, au développement durable et à la transition écologique.

A titre d'exemple, le Parc du Mont-Ventoux est impliqué dans le projet RES-MAB (financement de la Fondation Prima) qui vise depuis 2024, et pour une durée de 3 ans, à renforcer la résilience de 7 Réserves de Biosphère méditerranéennes face au changement climatique.

Grâce à cet engagement, le Parc du Mont-Ventoux affirme le territoire comme modèle en matière de biodiversité, d'innovation locale et de contribution aux ambitions mondiales de durabilité impulsées par l'UNESCO.

Jean-Pierre Ranchon représente le Parc du Mont-Ventoux au Comité MAB France.



LE RÉSEAU DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SOURCE DE MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

Le Parc du Mont-Ventoux est membre de l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur » qui rassemble les 9 Parcs naturels régionaux représentant près d'un quart de la surface de la Région Sud. Lancé en 2015, ce réseau repose essentiellement sur le soutien financier du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, couvrant environ 80% de son financement. Chaque Parc y participe via son président ou sa présidente, accompagnés de deux élus de leur comité syndical.

Ce réseau a pour vocation d'incarner une plateforme de coopération et de défense collective, porteuse d'une voix unifiée pour les valeurs et objectifs des Parcs au niveau régional. Son atout majeur réside dans la mutualisation des savoir-faire et le déploiement d'actions partagées, au travers de groupes thématiques se réunissant de façon régulière. Afin d'assurer une gouvernance



Les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Alpilles
Baronnies provençales
Camargue
Luberon
Mont-Ventoux
Préalpes d'Azur
Queyras
Sainte-Baume
Verdon

équilibrée et représentative, des duos composés de présidents et directeurs de Parcs animent ces chantiers communs. Le Parc du Mont-Ventoux pilote ainsi l'interparc dédié à « l'Agriculture et au pastoralisme », consolidant le poids des Parcs au sein des politiques territoriales sur cet enjeu stratégique.

Pour l'association, l'année a été marquée par un fonctionnement statutaire stable, avec une assemblée générale le 25 février à Carpentras pour actualiser les binômes thématiques (Président/Directeur) et valider les comptes, suivie d'un conseil d'administration en juin abordant l'agrivoltaïsme et l'avenir de l'interparc tourisme, dont les deux postes ont été maintenus pour 2026.

En 2025, le réseau a poursuivi sa représentation active et commune dans diverses instances régionales et alpines, comme le CESER, l'ARBE,

la CRE, le CERPAM, la CIMA, garantissant ainsi la voix commune des parcs naturels régionaux au sein des instances régionales.

Sur le plan thématique, les efforts se sont concentrés sur les questions de climat, d'énergie et d'économie circulaire, avec des actions contre la pollution lumineuse, la production d'une note collective sur l'agrivoltaïsme, et le lancement d'un kit de communication à destination des élus au sujet du changement climatique. Côté Marque « Valeurs Parc », la reconnaissance des entreprises agricoles progresse (90 bénéficiaires) tout comme dans le tourisme (360 professionnels reconnus) ou encore le site cheminsdesparcs.fr qui recense 521 itinéraires avec une fréquentation annuelle de 68 000 visiteurs.

Des interparcs actifs sur les thèmes du paysage, de la forêt, de l'eau ou encore de l'éducation et de la culture ont renforcé la coopération entre Parcs.



À l'issue de l'assemblée générale du 12 février du Réseau des Parcs naturels régionaux de la Région Sud, ce réseau et la Région Sud ont signé une convention de partenariat avec ENEDIS, visant à promouvoir un développement durable des espaces ruraux à travers les Chartes des Parcs naturels régionaux et le Plan Climat « Une COP d'avance ».



FÉDÉRER LES ESPACES PROTÉGÉS DE LA RÉGION SUD

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est membre du Réseau régional des espaces naturels protégés (RREN), piloté par l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE) avec la coanimation de la Région Sud et de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur. Unique en France, ce réseau créé en 1986 fédère désormais 35 gestionnaires d'espaces naturels dédiés à la protection et à la valorisation de la mosaïque écologique exceptionnelle de la région.

Avec l'appui de plus de 1 000 salariés et 700 experts (botanistes, entomologistes, scientifiques, agents terrain, chargés de projets), ses membres mènent des politiques de gestion durable sur un éventail d'espaces protégés : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, parc naturel marin, conservatoires, réserves naturelles régionales, grands sites...

La dynamique collective du RREN est active au niveau interrégional, européen et international, constituant un levier clé pour allier protection de la biodiversité et développement durable, avec un accent fort sur la sensibilisation du grand public. Le RREN favorise la mutualisation des compétences via des groupes thématiques réunissant acteurs terrain et experts, en promouvant échanges innovants, formations renforcées et outils partagés.

En 2025, il a marqué son 40^{ème} anniversaire par des actions de sensibilisation à la biodiversité, à la gestion durable des milieux et à la lutte contre les espèces invasives, en partenariat étroit avec ses membres.

Parmi les temps forts figure l'assemblée plénière de décembre 2025, accueillie dans le Var par la Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures, gérée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN), qui a fait un bilan des avancées, validé les orientations stratégiques et réfléchi collectivement aux enjeux du financement durable des espaces naturels protégés, thème central et stratégique pour l'avenir des aires protégées régionales. Ce fût aussi l'occasion de clôturer la célébration des 40 ans du réseau.



LE RÉSEAU RÉGIONAL DES ESPACES NATURELS (RREN)



CHAPITRE

12

VIE INSTITUTIONNELLE

*VIDO
ISTITUCIOUNALO*





PRÉSIDENCE

PRÉSIDENTE

Jacqueline Bouyac,
conseillère régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur
(réélue le 21 septembre 2021)

BUREAU (ÉLU LE 29 SEPTEMBRE 2021)

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE :

Bénédicte Martin, conseillère régionale
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur -
Déléguée à l'agriculture et à l'alimentation

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Christian Mounier, conseiller départemental
de Vaucluse - Délégué au patrimoine

TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Michel Jouve, commune de Flassan - Délégué
à l'aménagement, l'urbanisme et les paysages

QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Jean-Pierre Ranchon, commune de Sault -
Délégué à la biodiversité, la forêt et les espaces
naturels

CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Gérard Raineri élu VP le 20/06/2023,
Communauté de communes Vaison Ventoux -
Délégué à l'innovation et à la transition écologique

SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Frédéric Rouet, commune de Villes-sur-Auzon -
Délégué à l'écotourisme et à la marque
« Valeurs Parc »

MEMBRES :

(élus le 29 septembre 2021)

Georges Botella, conseiller régional Région Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sophie Rigaut, conseillère départementale
de Vaucluse

Myriam Silem, conseillère départementale
de Vaucluse

Jérôme Bouletin, Communauté d'agglomération
Ventoux Comtat Venaissin

Corinne Freychet, Communauté de communes
Ventoux Sud

Éric Massot, commune de Saint-Léger-du-Ventoux

Serge Andrieu, commune de Carpentras

Ghislain Roux, commune de Malemort-du-Comtat

Valérie Michelier, commune de Caromb

Sandrine Raymond-Lucarini, commune de Saint-
Pierre-de-Vassols

Alexandre Roux, commune d'Entrechaux

COMITÉ SYNDICAL : LES DÉLÉGUÉS DU PARC DU MONT-VENTOUX

COLLECTIVITÉS / EPCI	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Claire Aragones	Patrick Adrien
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Georges Botella	Jean-François Périllhou
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Jacqueline Bouyac	Jean Aillaud
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Bénédicte Martin	Sylvie Viala
COLLECTIVITÉS / EPCI	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
Département de Vaucluse	Christian Mounier	Marielle Fabre
Département de Vaucluse	Sophie Rigaut	Fabrice Martinez-Tocabens
Département de Vaucluse	Myriam Silem	Noëlle Trinquier
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin	Jérôme Bouletin	Chantal Moczadlo
Communauté de Communes Ventoux Sud	Corinne Freychet	Elsa Gailhac
Communauté de Communes Vaison Ventoux	Gérard Raineri	Alain Bertrand

COMMUNES	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
Aubignan	Siegfried Bielle	Marie-Josée Ayme
Aurel	Cyril Falques	Yoann Constantin
Bédoin	Alain Constant	Gilles Bernard
Blauvac	Max Raspail	Laurence Estève
Brantes	Roland Ruegg	Pascale Merlette
Caromb	Valérie Michelier	Jean-Pierre Braquet
Carpentras	Serge Andrieu	Michel Blanchard
Crestet	Florence Bertrand	Nicolas André
Crillon-le-brave	Serge Saes	Gérard Brochier



Le Comité syndical du Parc s'est réuni cinq fois en 2025 :

- 18 mars à Crillon-le-Brave
- 08 avril à Villes-sur-Auzon
- 24 juillet à Carpentras
- 23 octobre à Carpentras
- 18 décembre à Carpentras



Entrechaux	Alexandre Roux	Thierry Pascal
Faucon	Catherine Paffenhoff	Hélène Collineau
Flassan	Michel Jouve	Gilles Jouvaud
Le Barroux	Gilles Grillet	Véronique Marin
Le Beaucet	François Ille	Laurent Dehan
Malaucène	Frédéric Tenon	Alain Marcelin
Malemort-du-Comtat	Ghislain Roux	Eric Altier
Mazan	Louis Bonnet	Jean-Philippe Achard
Méthamis	Jean-Marc Teste	Jérôme Lacolas
Modène	Sonia Jacobée	Nancy Dufour
Monieux	Alain Gabert	Gérard Ughetto
Mormoiron	Bernard Le Dily	Mireille Ortuno
Pernes-les-Fontaines	Didier Carle	Aurélie Devèze
Puyméras	Olivier Girard	Jean-Christophe Dianoux

Saint-Christol d'Albion	Agnès Aubert	Henri Bonnefoy
Saint-Didier	Gilles Vève	Nicolas Riffaud
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	Geneviève Rouvier	André Aiello
Saint-Léger-du-Ventoux	Eric Massot	Cyril Bertet
Saint-Marcellin-lès-Vaison	David Morales	Karina Barnouin
Saint-Pierre-de-Vassols	Sandrine Raymond-Lucarini	Laurent Bézert
Saint-Romain-en-Viennois	Valérie Fabre	Pascal Volpilhac
Saint-Trinit	Bruno Rovelli	Cyril Blanc
Sault	Jean-Pierre Ranchon	Claude Labro
Savoillans	Thierry Thibaud	Annie Reille
Vaison-La-Romaine	Damienne Marion	Marc Jansé
Velleron	Philippe Armengol	Gilles Laugier
Venasque	Dominique Plancher	Thierry de Cabissole
Villes-sur-Auzon	Frédéric Rouet	Suzy Machurot

PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Section de fonctionnement

Dépenses 2025 : 3 959 085,05 €

Recettes 2025 : 4 005 419,65 €

Résultat 2025 : + 46 334,60 €

Section d'investissement

Dépenses 2025 : 1 952 777,08 €

Recettes 2025 : 1 975 935,26 €

Résultat 2025 : + 23 158,18 €

RÉSULTAT REPORTÉ CLÔTURE 2024 DES DEUX SECTIONS

Fonctionnement : + 1 064 772,54 €

Investissement : + 621 641,44 €

TOTAL CUMULÉ RÉSULTAT DE CLÔTURE :

Section de fonctionnement : + 1 111 057,14 €

Section d'investissement : + 644 799,02 €

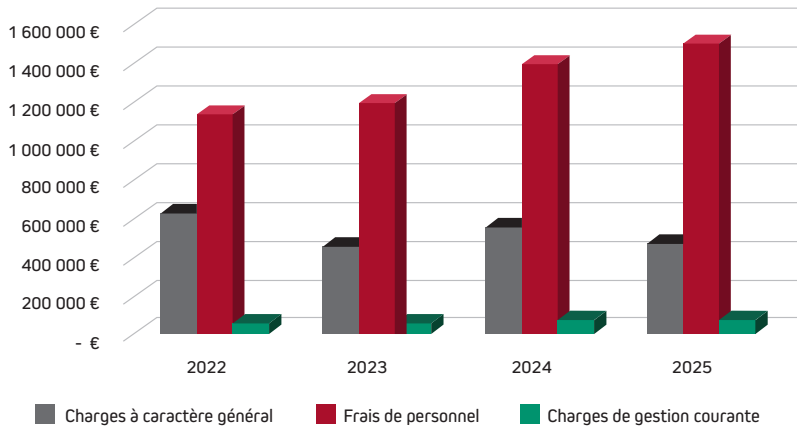
Il est précisé que les Restes A Réaliser (RAR) qui figurent au compte financier unique 2025 présentent un excédent de 3 615 € qu'il faut intégrer au résultat de clôture.

L'année 2025 a vu se développer certaines actions du Parc notamment en ce qui concerne les orientations des ambitions 2 et 3 de la Charte liées au développement économique s'appuyant sur les ressources locales (charte forestière, agriculture et climat, espaces naturels sensibles, ressources en eau, atlas de la biodiversité ...), et l'aménagement territorial avec le déploiement de l'ingénierie en urbanisme et planification territoriale (accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme, formalisation des avis donnés par le Parc) et de l'énergie (accélération des énergies renouvelables, schéma de développement des énergies renouvelables...).

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement par chapitre :

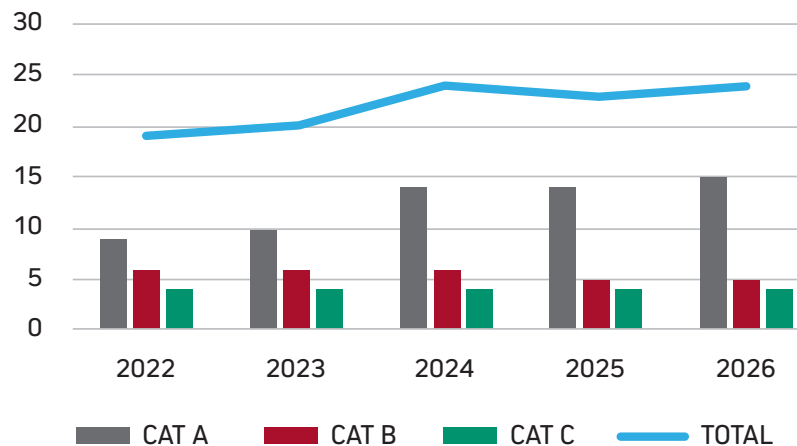
Dépenses prévisionnelles	BP 2025	Réalisation 2025	Recettes prévisionnelles	BP 2025	Réalisation 2025
			Excédent de fonctionnement reporté	1 064 722,54 €	
Chap 011 Charges à caractère général	1 506 645,00 €	467 663,23 €	Chap 013 Atténuation de charges	4 545,00 €	8 042,92 €
Chap 012 Frais de personnel	1 716 065,00 €	1 507 026,96 €	Chap 70 Prod des services	0,00 €	7 000,00 €
			Chap 73 Impôts et taxes	0,00 €	1 341,12 €
Chap 65 Charges de gestion courante	88 500,00 €	67 449,10 €	Chap 74 Dotations, sub et part	2 315 988,46 €	2 136 016,46 €
Chap 66 Charges financières	1 000,00 €	0,00 €	Chap 75 Autres prod de gestion courante	60 663,00 €	51 207,22 €
Chap 67 Charges spécifiques	3 000,00 €	2 984,51 €	Chap 76 Prod financiers	700,00 €	609,12 €
Chap 68 Dotations aux provisions	20 000,00 €	0,00 €	Chap 77 Produits spécifiques	0,00 €	26 000,00 €
Chap 042 op de transfert entre section	150 764,00 €	1 913 962,25 €	Chap 042 op transfert entre section	39 355,00 €	1 775 202,84 €
TOTAL	3 485 975,00 €	3 959 085,05 €	TOTAL	3 485 974,00 €	4 005 419,65 €
			Résultat de l'exercice	46 334,60 €	

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



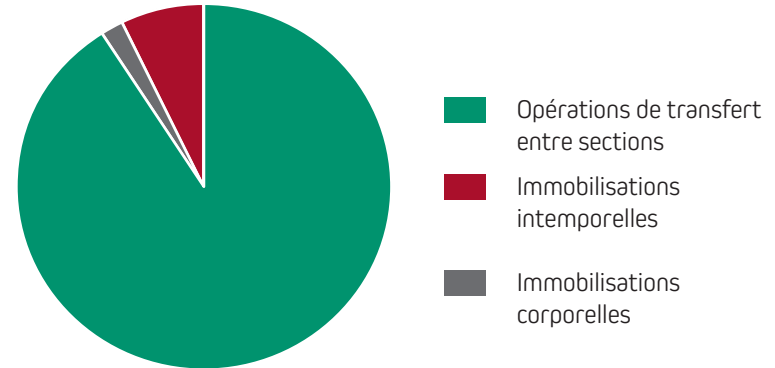
La masse salariale du Parc (24 agents au 01/01/2025) est composée pour l'essentiel d'agents de catégorie A (hors écogardes en catégorie C). En effet, le Parc est **une structure de mission avec une forte ingénierie en accompagnement de projet**.

Évolution des effectifs par catégorie

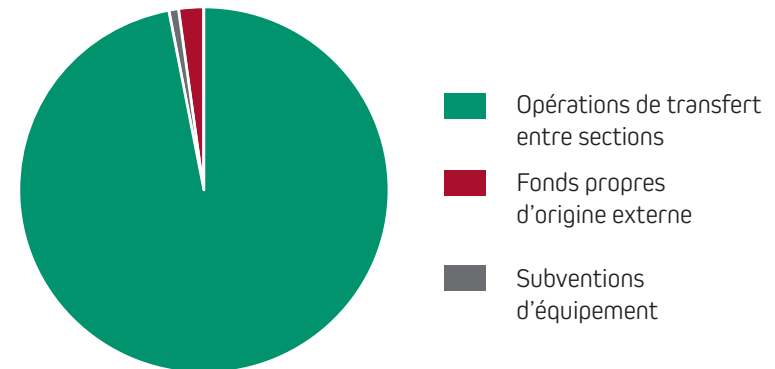


Répartition des dépenses et des recettes d'investissement par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES 2025



SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES 2025



Bilan des investissements au compte administratif 2025

Le Parc a finalisé les études préalables liées à la réalisation des relais du Parc ainsi que les études de diagnostic et de faisabilité sur le patrimoine du Syndicat pour 38 020 euros.

Il a également acquis des immobilisations pour 139 000 euros. Il s'agit essentiellement des relais du Parc, de la réalisation d'une aire de nourrissage pour les rapaces (Vautour), de matériel informatique et de la finalisation du stand du Parc.

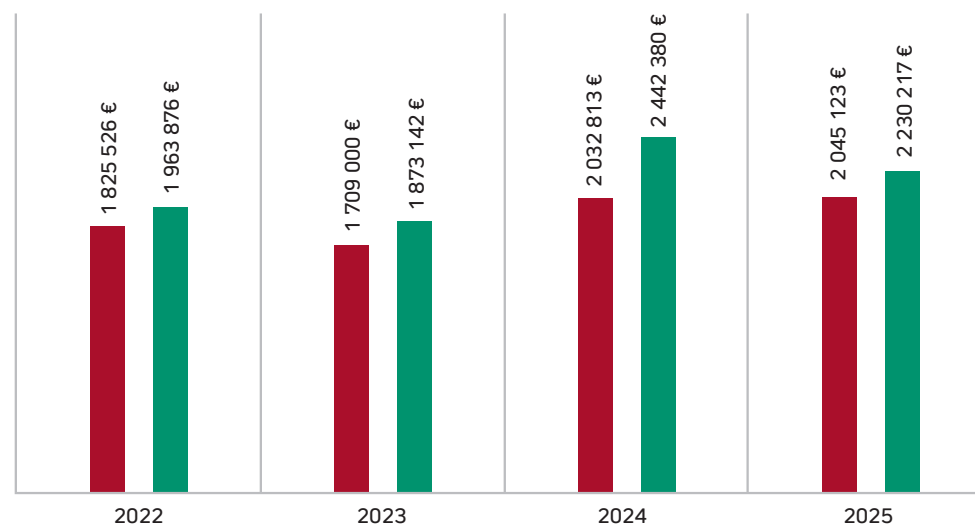
Le résultat de la section doit aussi être considéré au regard de la cession de l'usine d'épeautre à Sault.

*L'état de l'actif s'élève au 31-12-2025 à
4 854 135,22 euros.*

ÉVOLUTION 2022-2025 : ANALYSE GLOBALE

Afin de présenter les évolutions sur les 4 exercices allant de 2022 à 2025, seules les dépenses et recettes réelles ont été prises en compte.

Évolution dépenses / recettes réelles de fonctionnement



■ Dépenses réelles de fonctionnement

■ Recettes réelles de fonctionnement

À noter que le Parc est passé au Compte Financier Unique depuis l'exercice 2024. Les dépenses prévues aux Budgets Primitifs successifs sont stables et maîtrisées pour suivre le développement des missions du Parc prévues dans la Charte.

L'ÉQUIPE DU PARC AU 31 DÉCEMBRE 2025

● DIRECTEUR

Ken REYNA

● BIODIVERSITÉ, RESSOURCES NATURELLES, PATRIMOINES, ÉDUCATION

RESPONSABLE DE PÔLE : Anthony ROUX

CHARGÉ DE MISSION
Biodiversité et espaces naturels
Anthony ROUX

CHARGÉE DE MISSION
Éducation à l'environnement et au territoire
Patrimoine culturel
Laurence VEILLARD

CHARGÉ DE MISSION
Natura 2000 Mont-Ventoux - Gorges de la Nesque
Baptiste MONTESINOS

CHARGÉE DE MISSION
Natura 2000 Ouvèze Toulourenc et Ressources en eau
Lucie PARENT

CHARGÉE DE PROJETS
Atlas de la Biodiversité Communale
Noémie LASSAUGE

CHARGÉE DE PROJETS
Forêt et pastoralisme
Gabrielle SIMAILLAUD

● PAYSAGE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE

RESPONSABLE DE PÔLE : Christian ROECK

CHARGÉ DE MISSION
Aménagement et paysage
Christian ROECK

CHARGÉE DE PROJET
Planification et projet villageois durable
Marlène CRÉQUER

CHARGÉ DE PROJET
Transition énergétique
Yan GLOAGUEN

● APPUI ET MOYENS GÉNÉRAUX

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE
Catherine FAYOT

RESPONSABLE DES AFFAIRES GÉNÉRALES
Virginie RASPAIL

RESPONSABLE FINANCIÈRE
Odile SIGNORET

CHARGÉ DE COMMUNICATION
Vincent THOMANN

CHARGÉE DE COMMUNICATION
Carole APACK

ACCUEIL - SECRÉTARIAT DES PÔLES
Guillaume DOUS et Caroline LIDOLFF

AGENT TECHNIQUE ÉVÉNEMENTIEL,
ESPACES NATURELS ET LOGISTIQUE
Laurent VISSEROT

● DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET AGRICOLE VALORISATION DU TERRITOIRE

RESPONSABLE DE PÔLE : Lise COLLIN

CHARGÉE DE MISSION
Écotourisme
Lise COLLIN

CHARGÉE DE PROJET
Sport de nature
Chloé GIBOIN

CHARGÉE DE PROJET
Projet Alimentaire Territorial
Aline FILAIRE (janvier à juin) et
Mathilde COTTIGNIES (septembre à décembre)

CHARGÉE DE MISSION
Agriculture et Climat
Marie PONS-RAMELLS

● EUROPE COOPÉRATION TERRITORIALE

RESPONSABLE DE PÔLE : Nicolas BOURGUE

CHARGÉ DE MISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES
Nicolas BOURGUE

GESTIONNAIRE LEADER
Camille VALLÉE (janvier à mai)

Rapport d'activité 2025 du Parc naturel régional du Mont-Ventoux

- **Directrice de la publication** : Jacqueline Bouyac, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
- **Rédaction** : Services du Parc du Mont-Ventoux
- **Graphisme** : Sophie Plunian - Nuances Graphiques
- **Crédits photos (sauf mention contraire)** : Parc du Mont-Ventoux

Mai 2026

CARTE DU TERRITOIRE ET CHIFFRES CLÉS



DATE DE CRÉATION
2020



NOMBRE DE COMMUNES
37



POPULATION
91 977 habitants



SUPERFICIE
87 692 hectares



PRINCIPALES VILLES
Carpentras
Vaison-la-Romaine
Pernes-les-Fontaines



ESPACES URBAINS
9%



ESPACES NATURELS
58%



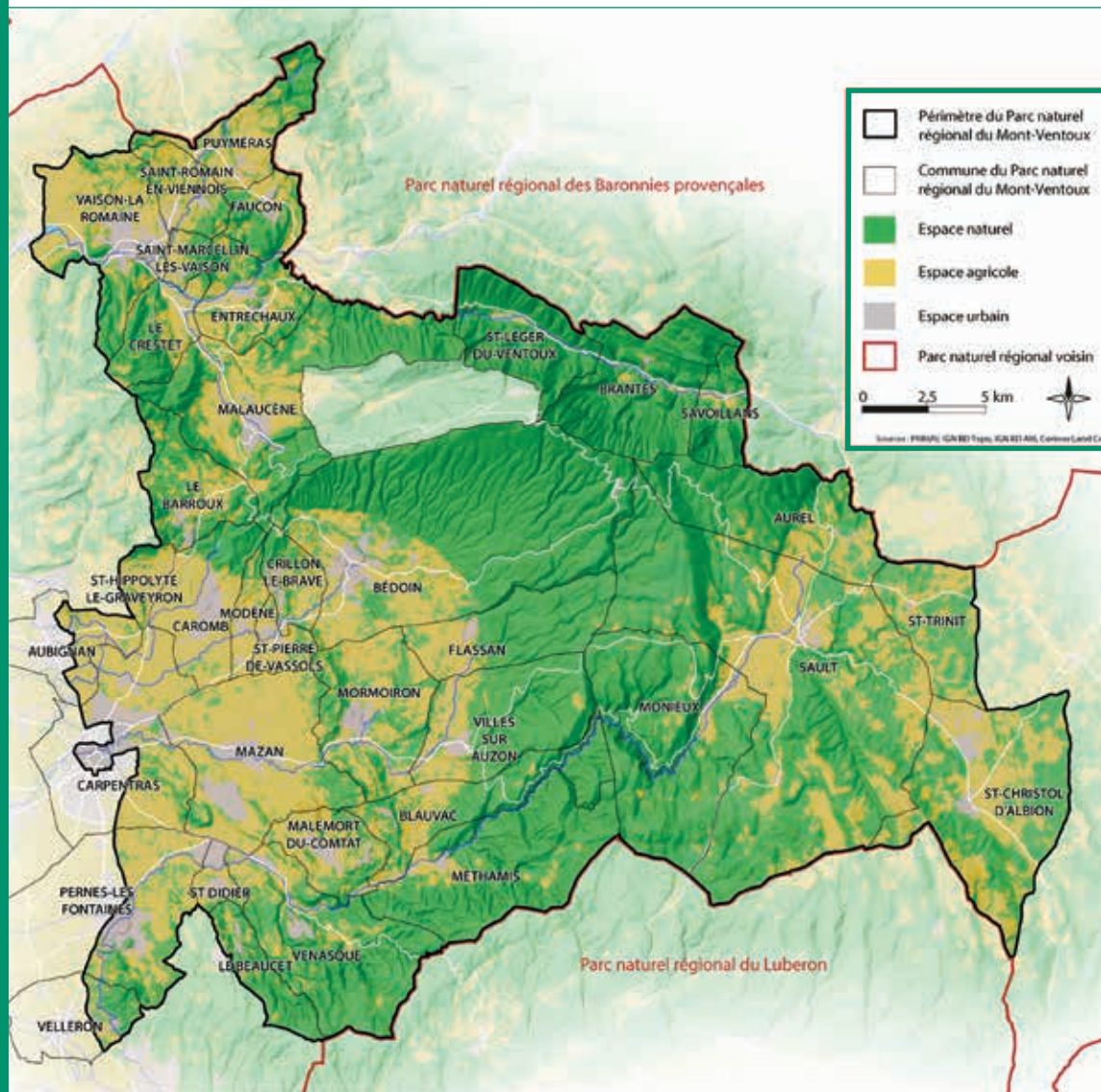
ESPACES AGRICOLES
32%



EPCI ADHÉRENTS
3



POINT CULMINANT
Mont-Ventoux : 1910 m





- | | |
|--------------------|------------------------------|
| Aubignan | Monieux |
| Aurel | Mormoiron |
| Le Barroux | Pernes-les-Fontaines |
| Le Beaucet | Puyméras |
| Bédoin | Saint-Christol-d'Albion |
| Blauvac | Saint-Didier |
| Brantes | Saint-Hippolyte-le-Graveyron |
| Carpentras | Saint-Léger-du-Ventoux |
| Caromb | Saint-Marcellin-lès-Vaison |
| Crestet | Saint-Pierre-de-Vassols |
| Crillon-le-Brave | Saint-Romain-en-Viennois |
| Entrechaux | Saint-Trinit |
| Faucon | Sault |
| Flassan | Savoillans |
| Malaucène | Vaison-la-Romaine |
| Malemort-du-Comtat | Velleron |
| Mazan | Venasque |
| Méthamis | Villes-sur-Auzon |
| Modène | |



Parc naturel régional du Mont-Ventoux

378, avenue Jean Jaurès • 84200 Carpentras

Tél : 04 90 63 22 74 • courriel : contact@parcduventoux.fr

www.parcduventoux.fr

